

Rapport final validé par le Comité de coordination du 9.12.2022 et l'Assemblée plénière du CESGR du 12.01.2023

**Groupe de Travail 1 (GT1)
« Economie et développement durable » du CESGR**

Rapport final 2021-2022

sous Présidence française du Grand Est



Président du GT1

Patrice HARSTER

Vice-président du Comité économique, social et environnemental régional (CESER) Grand Est

Président de la commission coopérations transfrontalières et relations internationales CESER Grand Est

I. Introduction

Le Groupe de Travail 1 « Economie et développement durable » (GT1) du Comité économique et social de la Grande Région (CESGR) sous la présidence française a été chargé par l'assemblée plénière du CESGR de traiter des thématiques suivantes pour la période 2021-2022 :

Axe 1 : les enjeux et les attentes des territoires de la Grande Région en matière d'aménagement durable du territoire (green deal européen)

- Etendre les projets d'économie sociale et solidaire en transfrontalier
- Mobiliser la recherche et favoriser l'innovation (intelligence artificielle)
- Mobiliser les acteurs de l'industrie en faveur d'une économie circulaire et propre
- Transition énergétique, environnementale, industrielle et numérique

Axe 2 : l'utilisation des fonds du plan de relance européen :

Le règlement européen Facilité pour la Reprise et la Résilience dans le cadre du plan de relance européen a été adopté le 12 février 2021. Celui-ci est doté de 672,5 milliards d'euros sur le total de 750 milliards du plan de relance. Les projets transfrontaliers sont essentiels pour la relance et le renforcement de la résilience de l'Europe et revêtent une importance particulière pour les initiatives phares ; ils ont le potentiel de mieux intégrer les chaînes de valeur et d'approfondir le marché unique.

Les États membres peuvent décider, par exemple, d'inclure des investissements dans des projets transfrontaliers dans les secteurs du numérique, des transports, de l'énergie ou des déchets (c'est-à-dire des projets d'infrastructure mettant en œuvre les réseaux transeuropéens de transport et d'énergie, des infrastructures de recharge / ravitaillement à longue distance accélérées et propulsion à faibles émissions, ciel unique européen et système européen de gestion du trafic ferroviaire, interconnexions énergétiques dans le contexte de l'union de l'énergie (y compris les projets transfrontaliers d'énergies renouvelables), corridors 5G sur les routes et les chemins de fer dans le contexte de la stratégie numérique de l'UE).

Chaque Etat doit remplir un formulaire qui comporte en point 5 la dimension transfrontalière. Les projets liés au 6 thématiques suivantes sont particulièrement encouragés, tous doivent respecter le principe « *do not harm* » :

1. la transition verte : rénovation des bâtiments, plan hydrogène vert, mobilité douce, bornes électriques / hydrogènes etc.
2. la transformation numérique : cybersécurité, cloud, gestion data
3. la croissance intelligente, durable et inclusive, y compris la cohésion économique, l'emploi, la productivité, la compétitivité, la recherche, le développement et l'innovation, ainsi que le bon fonctionnement du marché intérieur, avec des PME solides ;
4. la cohésion sociale et territoriale : modernisation de l'Etat et des entreprises
5. la santé et la résilience économique, sociale et institutionnelle dans le but, entre autres, d'augmenter la préparation aux crises et la capacité de réaction aux crises ; et
6. les politiques pour la prochaine génération, les enfants et les jeunes, tels que l'éducation et les compétences.

La Commission européenne a indiqué que les financements courraient pour les projets de 2023 à 2026. Ainsi, elle permet :

- L'inscription de projets structurants assez mûrs, par exemple, les lignes ferroviaires transfrontalières
- L'inscription d'un appel à projets aux critères assez définis.

Axe 3 : réduction des obstacles

Il s'agit d'un sujet récurrent mais très important puisqu'il conditionne la croissance des territoires transfrontaliers. Le GT1 propose plus particulièrement de se pencher sur les obstacles liés à l'économie circulaire, notamment normatifs, qui empêchent une réelle mise en œuvre de ces projets en transfrontalier.

Dans le cadre d'une coopération avec la commission des affaires économiques du CPI, le GT1 propose de vérifier la faisabilité de mise en place ou d'utilisation du mécanisme ECBM pour la Grande Région et d'identifier un ou deux projets phares.

Axe 4 : fiscalité transfrontalière

Dans le cadre d'une coopération avec la commission des affaires économiques du CPI, et en collaboration avec le GT2, le GT1 propose de faire le point en matière de fiscalité transfrontalière lié aux enjeux de développement économiques et notamment la problématique du chômage partiel sur la frontière franco-allemande.

La feuille de route du Sommet et du CESGR prévoyait une collaboration étroite entre les Gt du Sommet, les commissions du CPI et les GT du CESGR. Le GT1 a ainsi été invité à toutes les réunions du GT Transition et le GT environnement ainsi qu'à la 1^{ère} commission du CPI.

*
* *

Le présent rapport se base sur les débats et propositions des quatre réunions du GT1, sur les propositions que nous avons reçu de la part des experts ainsi que les recommandations de la Conférence de Remich et le rapport du CES luxembourgeois.

Date	Lieu	Sujets abordés
6 juillet 2021	visioconférence	<ul style="list-style-type: none">- Présentation du projet INTERREG « ECY-TWIN- Présentation du projet INTERREG « VALDEM- Présentation du projet INTERREG « AROMA- Implémentation de l'économie circulaire au Luxembourg : stratégie et pratique- L'initiative de l'Uni de la GR - CIRKLA : un nouveau centre d'expertise au service de l'économie circulaire
10 novembre 2021	visioconférence	<ul style="list-style-type: none">- Transitions industrielles et numériques- Intelligence artificielle- Le co-développement transfrontalier : un enjeu pour la Grande Région ?- Présentation de la FOM Haute Ecole pour l'économie et le management pour les salariés, Sarrebruck et des suggestions pour promouvoir le marché du travail grand-régional

		- L'avancement des projets SDT GR : prise de position du GT1
6 juillet 2022	Metz	<ul style="list-style-type: none"> - Développement économique et durable : présentation des enjeux et des projets retenus dans le cadre du SDTGR - Présentation des enjeux du programme INTERREG GR- 2021-2027- focus sur le développement économique et durable- J - Région d'innovation Fessenheim - un projet de co-développement entre les acteurs de la recherche, de l'innovation et de la société civile - Traité d'Aix-la Chapelle- FORUM Economique - Atelier 2022 : Conférence commune avec le GT2 sur le marché de l'emploi «Transformation du monde du travail dans la Grande Région »
29 septembre 2022	Metz	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des travaux du GT « Transitions industrielles et numériques » du Sommet de la GR - Présentation des travaux de la 1ère commission du CPI - Présentation du programme INTERREG Europe du Nord-Ouest - Présentation de l'avis du CES « Pour un développement cohérent de la métropole transfrontalière du Luxembourg dans la Grande Région »

II. Travail transversal avec le Sommet et le CPI

1. Crise sanitaire :

Lors de sa séance plénière du 5 juin 2020, le Conseil Parlementaire Interrégional (CPI) a pris une résolution par rapport à la crise sanitaire¹. Il a appelé les gouvernements à renforcer systématiquement la coopération sanitaire et à coordonner rapidement les stratégies de crise interrégionales par le biais de plans de lutte contre les pandémies et d'équipes de crise de réaction rapide dans la Grande Région ; une « Task Force Pandémie », qui peut être activée à tout moment, doit assurer la nécessaire coordination transfrontalière des exécutifs au niveau politique. Le CPI a invité le Sommet de la Grande Région à **mandater le Comité économique et social de la Grande Région (CESGR)**, l'Université de la Grande Région (UniGR) avec son Centre d'études frontalières (Center for border studies), la Task Force Frontaliers, les autres structures d'appui aux travailleurs frontaliers (comme Frontaliers Grand Est), à procéder à une analyse fine de la situation, afin de pouvoir établir des préconisations opérationnelles pour la gestion de crises à venir, après avoir auditionné tous les acteurs qui ont été en première ligne dans la gestion de crise.

Le Sommet des exécutifs de la Grande Région sous présidence française a validé le principe de la rédaction d'un Livre Blanc sur la gestion transfrontalière de crises. Par courrier du 4

¹ Résolution du Conseil parlementaire interrégional (CPI) - La Grande Région : laboratoire européen pendant la pandémie du coronavirus : Sortir ensemble de la crise et en tirer les bonnes leçons pour l'avenir – 5 juin 2020 - https://cpi-ipr.eu/IMG/pdf/2020_06_05_-_64.ipr-cpi_-_resolution_corona_de.fr-2.pdf

janvier 2022, le Président de la Région Grand Est et la Préfète de région ont saisi le président du CESGR pour contribuer au Livre Blanc. Les préconisations devaient répondre aux quatre questions suivantes :

1. Comment les acteurs socio-économiques ont-ils vécu la crise ? de quoi ont-ils le plus souffert ?
2. Comment le CESGR apprécie-t-il la manière dont la crise a été gérée à l'échelle de la Grande région ?
3. Comment évaluez-vous la contribution du CESGR à la gestion de la crise ?
4. Quelles sont les préconisations du CESGR pour une gestion améliorée de crises futures ?

Le GT1 a adressé 3 contributions à la présidence du CESGR (**annexe 1**). Les préconisations ont été quasiment intégralement intégrées dans la contribution globale du CESGR adressé au Sommet le 3 juin 2022 (**annexe 2**). Au niveau des préconisations, le CESGR a souligné que devait être exclu à l'avenir toutes tentatives de fermeture unilatérale des frontières.

Le CESGR préconise la création d'un Observatoire interrégional de la Santé en Grande Région et de risques majeurs. Une telle initiative permettrait ainsi d'inciter le dialogue et la coopération entre services sanitaire et social des différents versants et de prévoir une réponse commune au niveau grand régionale dans l'éventualité d'une crise future. Cette démarche pourrait d'ailleurs être ensuite élargie à d'autres enjeux majeurs de notre quotidien tels que l'aménagement du territoire, les bouleversements économiques, énergétiques, sociaux et migratoires, induits par l'évolution du climat et les menaces sur la biodiversité.

Par ailleurs, dans un contexte de mutation des environnements de travail, poussée par la flexibilisation des processus de travail, la double transformation digitale et écologique ou encore l'automatisation, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée sont devenues un défi partagé des territoires transfrontaliers. A cet égard, la pandémie ayant renforcé ces difficultés, le CESGR place la formation professionnelle, tous niveaux confondus, au premier rang des axes de collaboration à renforcer à l'échelle transfrontalière. Considérant l'absence de compétence « grand-régionale » pour la formation, mais aussi des modes de gouvernance hétéroclites au sein même des différents versants de la Grande Région, un engagement politique fort devra être mené. Cela pourrait ensuite déboucher sur la création d'une « Task Force pour la formation transfrontalière ». D'autre part, à l'instar de l'initiative européenne, un « tableau de bord d'indicateurs » qui analyse notre résilience et nos vulnérabilités devraient être priorisés dans différents domaines en Grande Région tels que la cybersécurité, l'Intelligence artificielle, les catastrophes naturelles, les écarts sociaux économiques, les dépendances énergétiques, la raréfaction de l'eau... afin d'être plus agile, plus réactif et plus efficace.

2. Schéma de Développement territorial de la Grande Région (SDTGR)

Le 28 septembre 2021, via le GECT Secrétariat du Sommet, le Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire du Luxembourg a sollicité l'ensemble des acteurs dont le GT1 du CESGR pour un avis sur les projets du domaine de l'environnement, de l'énergie et de la protection du climat / Gestion des eaux ainsi que du domaine de la coopération scientifique et économique dans le cadre du projet INTERREG Schéma de Développement territorial de la Grande Région (SDTGR).

Après sollicitation de l'ensemble des membres du GT1, les avis suivants ont été exprimés et adressés au SDTGR le 5 novembre 2021 :

De manière générale, la méthodologie d'analyse des projets est plutôt claire et le tableau de synthèse assez lisible. Certains membres se sont posés la question sur le nombre de projets dont la description est détaillée mais dont le chef de file et les partenaires ne sont pas précisés. De quelle manière ont-ils été recensés ?

Trois projets qui semblent important et pertinent pour la Grande Région de la part des partenaires français ont reçu un avis « projet non pertinent », à savoir :

Les 2 projets relatifs à l'intelligence territoriale :

- Le projet 36 : centre grand-régional d'Intelligence territoriale et 23. Laboratoire de recherche d'Intelligence Territoriale (LATI)
- Le projet 14 : mise en valeur et promotion des produits artisanaux et agroalimentaires locaux dans une logique de développement des circuits courts en Grande Région

Certains membres ont exprimé leur surprise de ne pas voir le projet d'Euro accélérateur GR dans la liste des projets recensés².

De manière générale, les retours étaient relativement positifs, surtout par rapport au nombre de projets recensés pour lesquels il est difficile de se prononcer individuellement. Les projets suivants méritent d'être soutenu avec un avis "très pertinent" :

- 42. Projet de mise en place d'un réseau hydrogène
- 68. Création d'un metacluster bois
- 69. Pérennisation de projets du Metacluster Greater Green
- 13. Observatoire Air-Climat-Energie de la Grande Région
- 32. Vers un territoire de santé transfrontalier en Grande Région
- 100. Mise en place d'une coordination pour la planification des investissements en transport en commun
- 90. Développement d'une stratégie multimodale France-Luxembourg
- 109. Projet de promotion des infrastructures de transport en Grande Région

- 27. Ecole européenne de l'UniGR : Matériaux et métaux dans une économie circulaire – CIRKLA (*NB c'est le même projet que 37. Création d'un centre d'expertise européen dans le domaine des métaux et matériaux dans une économie circulaire (UniGR-CIRKLA) qui est donc en double*)
- 23. Laboratoire de recherche d'Intelligence Territoriale (LATI) / Forschungslabor für territoriale Intelligenz (LATI)

3. Participation au GT « Transitions industrielles et numériques »

La Présidence française de la Grande Région a proposé de réactiver le GT « questions économiques » (qui ne s'est plus réuni depuis 2017) en le transformant en un GT « *transitions numériques et industrielles* ». La création de ce nouveau GT s'inscrit dans le contexte de nouvelles complémentarités entre des filières numériques et industrielles confrontées aux mêmes défis de transition. Trop souvent, l'interfaçage qui existe entre deux acteurs repose sur des liaisons bilatérales, sans que préexiste un cadre de dialogue institutionnalisé pour favoriser des interactions et rapprochements.

² <https://optimease.eu/naissance-du-premier-euro-accelereur-industriel-social-et-environnemental/>

La mise en place d'un GT « *transitions numériques et industrielles* » a paru pertinente pour appréhender ces enjeux de manière transversale et favoriser un travail de mise en réseau. La structuration d'un dispositif d'animation dans le cadre de ce futur groupe de travail doit permettre de porter des projets à connaissance des élus, développer du lobbying sur des initiatives en maturation, mais aussi mettre en lien les acteurs, dans un écosystème caractérisé par l'intégration croissante des chaînes de valeurs industrielles et des acteurs de la recherche, mus par un désir de gain en compétitivité à l'échelle internationale.

Le GT a été installé le 30 septembre 2021. Le GT1 a été associé étroitement à l'élaboration de la feuille de route et a été invité à toutes les réunions du GT, la plupart du temps en visioconférence.

Fruit d'une bonne collaboration, le GT « transitions numériques et industrielles » a présenté ses travaux lors de la dernière réunion du GT1 le 29 septembre 2022.

4. Collaboration avec le CPI

Un échange a eu lieu entre la 1^{ère} commission du CPI « Affaires économiques » (Présidée par Yves Evrard) et le GT1 pour l'élaboration des programmes de travail sur le constat qu'il serait intéressant de faire correspondre les travaux menés au sein du GT1 et ceux menés au sein de la 1^{ère} Commission du CPI.

Fruit d'une bonne collaboration, la 1^{ère} Commission du CPI a présenté ses travaux lors de la dernière réunion du GT1 le 29 septembre 2022 et le GT1 a été invité à participer à la séance de la 1^{ère} commission du CPI le 28 octobre 2022 à Neufchâteau.

III. Economie circulaire transfrontalière

Lors des mandats précédents, le GT1 s'était déjà penché sur la thématique de l'économie circulaire transfrontalière. Elle est très développée au Luxembourg³. Le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg a ainsi organisé une journée d'échange « Sociale et circulaire : l'économie de demain » le 17 novembre 2021⁴. En effet, L'économie sociale et solidaire est une manière d'entreprendre autrement, née de la volonté de citoyens de construire une société différente, plus égalitaire, où l'économie est au service de la personne et où les choix économiques se font dans le respect du développement durable.

L'économie linéaire est un modèle basé sur le schéma « extraire, fabriquer, consommer, jeter », c'est-à-dire centré sur un système économique « tout jetable » qui vient de la révolution industrielle. Cependant, ce modèle, après de nombreuses années d'utilisation, devient incompatible avec les nouveaux enjeux sociaux, économiques et écologiques. A contrario, l'économie circulaire se présente comme un cercle vertueux qui vise à limiter la consommation des ressources ainsi que les déchets.

³ La Chambre de Commerce de Luxembourg avait organisé dans le cadre de la présidence luxembourgeoise du Sommet et à l'occasion de la rencontre internationale Luxembourg Circular Economy Hotspot 2017, l'événement Lëtzbiz – Circular le 21 juin 2017 (<https://www.een.lu/actualites/detail/view/journee-letzbiz-circular-le-21-juin-2017-a-la-chambre-de-commerce/>)

La chambre de commerce du Luxembourg a organisé une conférence en juillet 2019 et consacré un rapport très exhaustif à l'économie circulaire en démontrant les difficultés de la mise en œuvre au niveau transfrontalier, notamment sur la libre circulation des produits (https://www.cc.lu/agenda/detail/le-train-de-leconomie-circulaire-est-en-marche?tx_ccagenda_agenda%5Bmonth%5D=2019-07&cHash=804849a9670787280bdb1b0e3a7a24be)

⁴ <https://www.granderegion.net/Evenements/2021/Sociale-et-circulaire-l-economie-de-demain>

La Commission européenne, dans son plan d'action pour une économie circulaire, a reconnu que les entrepreneurs sociaux apporteront une « *contribution essentielle à l'économie circulaire* » et vice versa⁵.

Le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire du Luxembourg a financé une étude intitulée « *Economie sociale : levier de l'économie circulaire en Grande Région* » ayant pour but d'identifier des axes stratégiques de développement du secteur de l'économie sociale et solidaire au Luxembourg et au-delà de ses frontières. Cette étude présentée sous forme de livre blanc⁶ définit des concepts clés, recense les principaux acteurs au Luxembourg et dans la Grande Région et propose des actions concrètes à moyen et long terme.

Le plan d'action qui est inclus dans le livre blanc propose des recommandations qui ont été classées en trois catégories :

1. Mieux (re)connaître l'ESS ;
2. Outiller les entreprises ;
3. Changer d'échelle.

Ces recommandations visent à :

- Favoriser le développement d'un écosystème plus favorable à l'ESS-EC ;
- Faire reconnaître davantage l'ESS comme étant pourvoyeuse d'emplois (qualifiants), innovante et en capacité d'apporter des réponses concrètes aux enjeux de l'EC ;
- Déverrouiller des points de blocage p. ex. causés par des pratiques de travail en silo, par un relatif manque d'ouverture dans les pratiques (ex. filières favorisant le recyclage) ;
- Développer une économie en réseau, ouverte sur les coopérations et sur des services de proximité (circulaires) répondant aux attentes des acteurs locaux (type commerce) et du public ;
- Soutenir des solutions communes qui soient développées en transfrontalier.

La Chambre de commerce du Luxembourg a aussi organisé une conférence sur l'économie circulaire les 4 et 5 octobre 2022 intitulé « BENELUX CIRCULAR ECONOMY BUSINESS FORUM ». ⁷

Le groupe de travail environnement de la Grande région a créé un sous-groupe de travail sur l'économie circulaire. La première réunion aura lieu le 15 décembre 2022. Le GT1 est invité et associé à cette démarche.

Le Schéma de Développement territorial de la Grande Région (SDTGR) qui comprend 4 axes stratégiques prévoit également des actions qui concerne l'économie circulaire, notamment la promotion des circuits courts avec un double objectif : réduire les émissions de carbone et renforcer les liens entre les villes et l'espace rural. La promotion ciblée des ressources régionales, qu'elles soient alimentaires ou énergétiques, pourrait contribuer à jeter les bases pour une économie circulaire transfrontalière.

⁵ <https://gouvernement.lu/dam-assets/documents/actualites/2021/11-novembre/17-fayot-economie-circulaire/17-fayot-economie-circulaire.pdf>

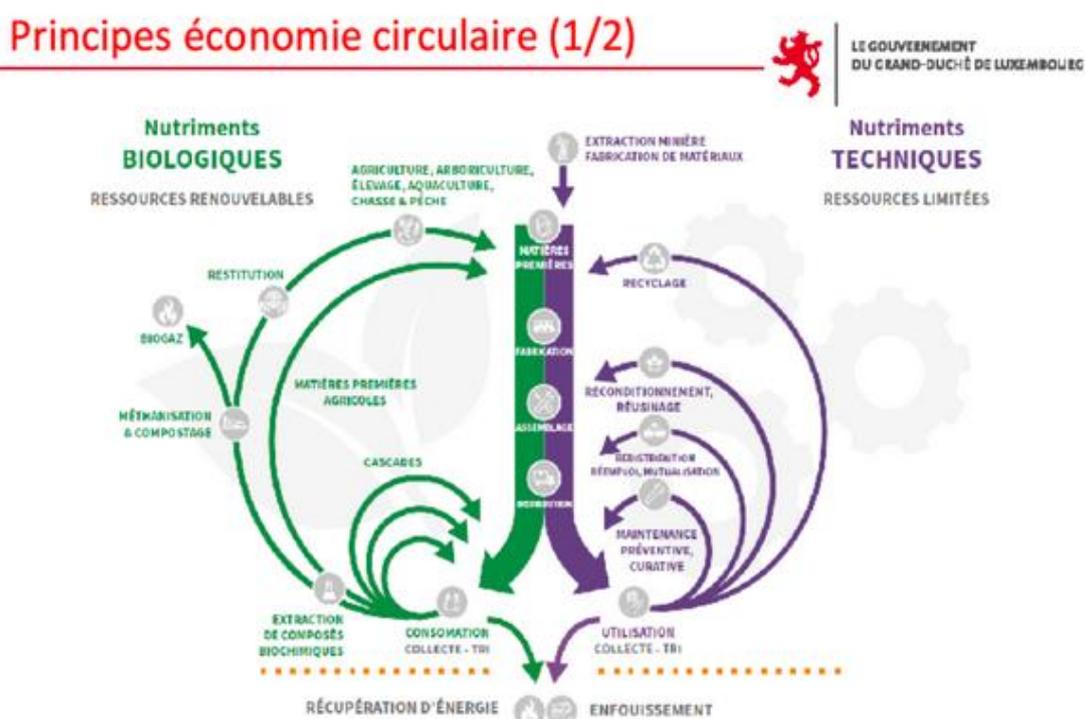
⁶ https://socialbusinessincubator.lu/wp-content/uploads/2021/11/MTE_6724_21-Mise-en-page-Livre-Blanc_prod_web_single.pdf

⁷ <https://www.granderegion.net/Evenements/2022/Benelux-Circular-Economy-Business-Forum>

L'économie circulaire restera une thématique importante et éligible dans le cadre du programme INTERREG VI GR.

Les travaux du GT1 ont permis de présenter plusieurs projets et d'échanger sur le sujet. Il nous a paru important de résumer les présentations et particulièrement celle de Paul SCHOSSELER, en charge de la Direction Construction Durable et Économie Circulaire au Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire.

« L'économie circulaire est un système de production et d'échange de biens et de services, qui adopte une approche holistique de la gestion des stocks et flux de matières et d'énergie, tenant compte des capacités régénératrices de notre planète et intégrant des aspects de bien-être humain. ⁸»



➤ Respect des cycles biologique et technique et fermeture des boucles de nutriments

3

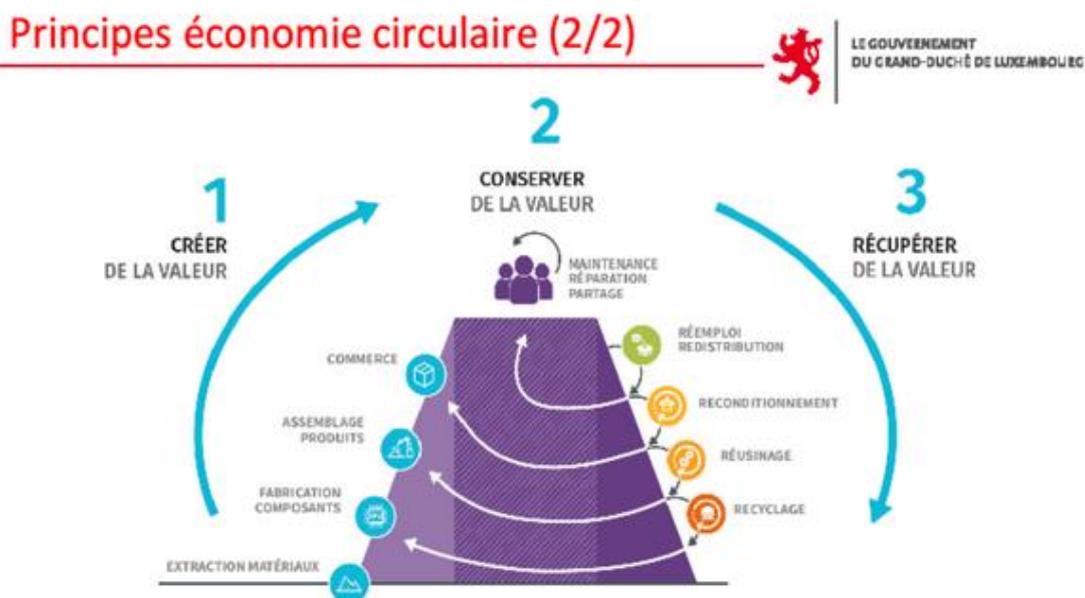
Figure 1 : Les cycles de l'économie circulaire (Source : eco-conception.fr)

→ CYCLE BIOLOGIQUE : Les matériaux et produits sont consommés et restitués de manière plus ou moins directe dans la biosphère, afin de servir comme nutriments biologiques à la régénération des écosystèmes. Il est d'une importance primordiale que ces nutriments ne

⁸ Définition EC - extrait stratégie « Null Offall » (2020) - https://environnement.public.lu/content/dam/environnement/documents/offall_a_ressourcen/null-offall-letzebuerg/Strategie-Null-Offall-Letzebuerg.pdf

soient pas mélangés à des substances toxiques qui dégradent les services écosystémiques. La notion de cycle biologique est étroitement liée à celle de la gestion de l'environnement naturel.

→ CYCLE TECHNOLOGIQUE : Les matériaux et produits sont utilisés pour la fabrication d'objets et pour rendre service sur une durée d'utilité plus ou moins prolongée. Le cycle technologique intègre la notion de gestion des stocks de matières souvent précieuses ou limitées à l'aide de processus purement techniques. A la fin du cycle d'utilité, les nutriments techniques sont idéalement récupérés comme ressource pour la production de nouveaux objets, ou bien restitués au milieu naturel sans causer des dégâts à la biosphère.



- Approche **systémique et collaborative** sur toute la chaîne de valeur
- Conception favorisant la **qualité** et garantissant une **valeur** élevée
- Gestion transparente des **informations**
- Promotion de nouveaux **modèles commerciaux**

4

Figure 2 : La colline de la valeur pour le cycle technologique.

Une déclinaison similaire de la colline de la valeur peut être faite pour le cycle biologique et la consommation de produits et de matières, avec un accent sur la gestion des matériaux en cascades et la récupération des nutriments et matières organiques, pour une régénération de la biosphère. Cette régénération est essentielle, comme la nature nous fournit « gratuitement » nourriture, matériaux, et services écosystémiques tels que la purification de l'eau et de l'air. Elle est in fine le garant de notre santé, l'être humain n'étant en fait qu'un petit maillon du cycle biologique.

Il nous a paru important de montrer le travail de Paul SCHOSSELER sur la boîte à outil. L'atteinte des objectifs nécessitera l'activation de différents leviers pour surpasser ou éliminer des barrières face à une meilleure utilisation de nos ressources. Ces barrières peuvent se

retrouver au niveau de la disponibilité des infrastructures, les capacités des acteurs ou encore des schémas de subsides et taxation non adaptés.

Dans le **tableau 3** ci-après, les leviers sont décrits de manière synthétique par rapport aux cinq piliers les plus importants : acteurs, infrastructures et outils, communication et aspects sociaux, réglementation et standardisation et aspects financiers⁹.

PILIER	LEVIER
ACTEURS	Coordonner et fédérer les acteurs sur les chaînes de valeur, notamment pour collecter et partager des informations, tracer et récupérer des produits, composants et matériaux. Mettre en place ou mandater des structures et groupes de travail interministériels + communes + entreprises pour éliminer les barrières réglementaires et silos de planification, notamment entre acteurs publics et privés.
INFRASTRUCTURES & OUTILS	Déployer et aligner les infrastructures et services en matière de gestion des déchets et des ressources correspondant aux meilleures pratiques (expérimentées à travers des projets pilotes ou inspirées par des initiatives à l'étranger), pour éliminer les barrières liées aux économies d'échelle. Digitaliser les informations sur les déchets et ressources pour éliminer les barrières liées à des informations incomplètes et fragmentées sur des caractéristiques circulaires. Activer des technologies de support, notamment les TIC pour favoriser les modèles de gestion innovants, le partage et la mutualisation.
RÉGLEMENTATION & STANDARDISATION	Mettre en place un cadre réglementaire cohérent entre secteurs, permettant d'orienter les pratiques en matière de gestion des déchets et ressources (y inclus des filières de responsabilité élargie des producteurs (REP), pour éliminer des barrières liées à la réglementation. Développer des standards et guides au niveau national pour favoriser la mise en place des bonnes pratiques, afin d'éliminer les barrières liées à des pratiques multiples et divergentes.
COMMUNICATION & ASPECTS SOCIAUX	Déployer un programme de sensibilisation, de communication et de formation pour éliminer des barrières de langage et de perception et remplacer notamment le terme « déchet » par les notions de « ressources », « régénération » et « valeur et qualité ». Tenir compte dans la formulation, la mise en application mais également la communication de la stratégie « Null Offall Lëtzebuerg » des impacts budgétaires et comportementaux sur les personnes et les ménages, pour surpasser les barrières d'acceptation face aux changements.
ASPECTS FINANCIERS	Développer des schémas d'incitations financières pour encourager et multiplier les initiatives de gestion responsable des ressources et pour éliminer les barrières liées à des distorsions de marché.

Les projets d'économie circulaires

Xavier JOPPIN a présenté le projet ECY – TWIN (Eco Cycle Innovation for Textile et Woodworking Industries)¹⁰ qui est essentiellement à vocation économique financé par le FEDER, les régions wallonnes et flamandes. La région nord et la région de Courtrai et de Gand ont une histoire forte dans l'industrie textile. Malheureusement, beaucoup de sites industriels sont maintenant des friches à réaménager. Cela crée beaucoup de dommages sociaux : chômage, problématique de reconversion, de formation. L'économie circulaire dans l'industrie textile peut prendre une place importante et dégager de nouveaux leviers de croissance. Ce projet reprend les activités du textile, de l'ameublement, du bois et de la distribution. Il a été mené à bien avec la collaboration de différents partenaires institutionnels ou scientifiques et avec le soutien financier du programme Interreg, de la région Wallonie et des provinces des Flandres occidentales. Il a pour but de favoriser l'éco-innovation, l'éco-conception au sein des petites et moyennes entreprises, des filières que sont le textile et

⁹ https://environnement.public.lu/content/dam/environnement/documents/offall_a_ressourcen/null-offall-letzebuerg/Strategie-Null-Offall-Letzebuerg.pdf

¹⁰ <http://www.ecytwin.eu/>

l'habillement, le bois et l'ameublement. L'idée de ce projet, d'un coût de 2 millions d'euros, est de mettre Belges et Français autour de la table pour construire ensemble des projets éco-conçus ainsi que des produits éco-conçus ayant un impact environnemental maîtrisé, en accord avec les attentes du consommateur.

Valérie SCIAMANNA a présenté le projet VALDEM (valorisation de matériaux issus de la démolition)¹¹ dont l'objectif est de promouvoir dans la zone transfrontalière France-Wallonie-Flandre le recyclage, la purification des matériaux issus de la démolition ou de la déconstruction afin de les réintégrer dans de nouveaux procédés. Ce programme touche les différentes régions transfrontalières. Ce projet a débuté en juillet 2016 pour se terminer au 30 juin 2021. Le budget total qui lui a été alloué est de 3 557 609 millions avec une part FEDER de 50%. Les déchets liés à la déconstruction et à la démolition représentent 5 à 7 millions de tonnes/an en Wallonie et 6 millions de tonnes/an dans les hauts de France. Le projet doit son origine à l'ambition de répondre à une volonté de valoriser 70% des déchets du BTP et de réduire l'enfouissement.

Ariane FRAGNON a présenté le projet AROMA (approvisionnement régional organisé pour une meilleure alimentation)¹². Ce projet a pour objectif d'améliorer l'approvisionnement de la restauration collective (écoles, hôpitaux etc..) dans la Grande Région en denrées alimentaires de proximité et de qualité est porté par le Département de Meurthe et Moselle. Les partenaires sont issus autant des institutions que des associations ou entreprises. C'est un projet d'un montant de 2 314 000 euros financé par le FEDER et cofinancé par la Région et d'autres structures. Il s'est construit sur une durée de 4-5 ans. 4 Un projet intitulé OTA (organisme transfrontalier d'approvisionnement) est en cours de création. Il aura pour but de pérenniser l'action du projet AROMA en créant une structure qui serait à terme autonome et qui s'autofinancerait pour poursuivre la mission.

Karl TOMBRE a présenté le centre d'expertise pluridisciplinaire de l'université de la Grande Région au service de l'économie circulaire : le CIRKLA (circulaire en espéranto)¹³. Ce centre a été créé récemment et l'intention est d'en créer progressivement d'autres. Ce projet est très important pour la Grande Région en termes de territoire d'expérimentation. Le sujet de l'économie circulaire est très important et c'est pourquoi le GT « Environnement » du Sommet GR, a annoncé qu'il souhaite créer un sous GT « Economie circulaire » au niveau du Sommet GR.¹⁴

Le CPI, lors de sa séance du 25 septembre 2020, a également adopté des recommandations concernant l'économie circulaire qui rejoignent en grande partie les recommandations du GT1, notamment sur le fait pour le Sommet à se doter d'un plan d'action économie circulaire afin de faire de la Grande Région un « cluster territorial circulaire » étant entendu comme un système socio-économique et environnemental intégrant tous les acteurs et dimensions pertinents pour mettre en œuvre une solution systémique circulaire reproductible.

Recommandations :

Les membres du GT1 recommandent au Sommet de la Grande Région de :

- Promouvoir les recommandations du livre blanc sur l'économie circulaire du Luxembourg dans une vision transfrontalière pour la GR :

¹¹ <https://www.valdem-interreg.eu/fr/>

¹² <https://www.aroma-interreg.eu/>

¹³ <https://www.uni-gr.eu/fr/CIRKLA>

¹⁴ La première réunion aura lieu le 15 décembre 2023

<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des actions/événements de sensibilisation à l'économie circulaire ; • Organiser une académie de l'économie circulaire ;
<ul style="list-style-type: none"> • Créer un observatoire de prospective et de veille sur l'économie circulaire ;
<ul style="list-style-type: none"> • Introduire un droit à l'expérimentation dans le cadre législatif autour de l'économie circulaire ; • Développer un outil transfrontalier de financement ;
<ul style="list-style-type: none"> - Faire de la bioéconomie le moteur de l'économie circulaire et décarbonée dans la GR ; - Soutenir la recommandation du CPI sur le fait pour le Sommet à se doter d'un plan d'action économie circulaire et de le compléter par un dispositif de plans d'actions à réaliser sur l'ensemble des zones fonctionnelles de la GR ; - Promouvoir les quatre recommandations du Luxembourg sur l'économie circulaire en y intégrant l'élément transfrontalier : <ul style="list-style-type: none"> • créer des mesures de sensibilisation, de communication et de formation des acteurs pour une mise en œuvre de projet d'économie circulaire transfrontalière, par exemple en formant des conseillers en économie circulaire et bas-carbone (modèle de la fédération du bâtiment du Luxembourg) ; • assurer une meilleure prévention des déchets sur les territoires de la GR ; • créer une plateforme de collecte et de partage de l'information sur l'économie circulaire transfrontalière et assurer une meilleure information des entreprises et des citoyens ; • créer des plateformes de logistique dans le cadre de l'organisation de la collecte et du traitement des déchets liés à l'économie circulaire transfrontalière

IV. Développer des initiatives transfrontalières dans le domaine de l'énergie et du numérique

Dans le cadre des travaux menés par le GT « Transitions industrielles et numériques » Jean-Jacques BERNARDINI, responsable mission Europe pour GrandEnov, a présenté l'agence GrandEnov, à compétences régionales, créée en 2018, qui est devenue aujourd'hui une agence d'innovation et de prospection internationale. Elle accompagne des entreprises des territoires dans leur dynamique d'innovation. Le sujet est de travailler sur les 3 moteurs du changement qui émergent, les 3 grandes transitions que sont : le numérique, l'industrie et le green auxquels s'ajoute un 4^e sujet, la santé.

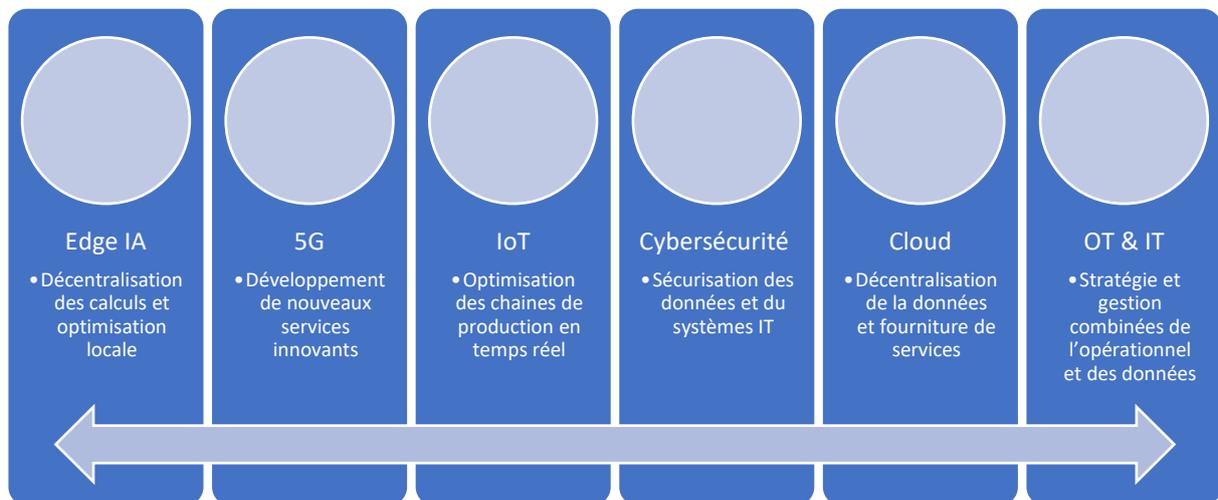
L'union Européenne articule ses politiques autour de trois sujets clés :

- **Le Green Deal** : notamment au travers du développement de technologies durables il s'agit de favoriser l'économie circulaire, la biodiversité et réduire les niveaux de pollutions ET d'aller vers une économie décarbonée à Horizon de 2050,
- **Mettre l'homme au cœur de l'économie** (An economy that works for people) – développer les technologies et les formations qui permettent à l'industrie d'être compétitive notamment par l'intégration des technologies numériques tout en gardant un haut niveau d'emploi,
- **L'Europe et la transformation digitale** (Europe fit for the digital Age) : faire de l'Europe le hub principal du développement et de l'intégration dans l'économie de l'intelligence artificielle, de la cybersécurité, du calcul haute performance,

Si nous nous intéressons au sujet très actuel de l'innovation digitale ou comment accélérer la transition digitale des entreprises en particulier des PMI-PME, comment faire le lien entre le monde du digital et le monde de l'industrie. En région Grand Est, le numérique représente 34 000 emplois. Un grand défi nous attend : comment faire croître la filière du digital tout en continuant à exister par rapport aux américains et chinois. Il y a des enjeux de souveraineté en plus des enjeux économiques. Quelques chiffres :

- 40% de productivité en plus d'ici à 2035 grâce à l'intelligence artificielle,
- Taux de croissance de la filière cybersécurité de +12% sur les 5 ans à venir,
- Le secteur numérique représente 6% du PIB en France, soit 800 000 emplois

Les enjeux technologiques :



Les enjeux sociétaux :



HUMAIN

- Développer l'acculturation et l'accès au numérique (handicap, illettrisme...)
- Diversifier les talents dans le secteur numérique (formations inclusives, mixité...)
- Développer et réguler l'e-santé

IT for Human :
Réduire les impacts sociaux du numérique

Human for IT :
Utiliser le numérique pour réduire l'impact social



PLANETE

- Eco-conception des appareils et services numériques
- Sensibilisation des utilisateurs à la sobriété numérique

Green IT : Réduire les impacts environnementaux du numérique

IT for Green :
Utiliser le numérique pour réduire l'impact environnemental



SOUVERAINETE

- Intégrité et maîtrise des données (Datacenters...)
- GAIA-X
- Cloud souverain
- Cadre juridique (droit européen et national)
- Favoriser les choix souverains

Dans le cadre du programme Horizon Europe et des appels à projets relatifs au *européan digital innovation Hub* (EDIH), la région Grand Est déposera une candidature pour rejoindre le réseau européen existant et notamment le réseau des projets de la Grande Région tel que synthétisé dans le tableau ci-après :

EDIH Grand Est – Partenariats & réseaux

Réseau Européen



ACCORD DE PARTENARIAT

	WallHub, EDIH Wallonie – porté par Agoria Partenaire sur la thématique IA	EEN
	L-DIH, EDIH Luxembourg – porté par LuxInnovation Partenaire proposant une offre de pointe sur la thématique HPC	EEN
	IDIH – Saarland, EDIH La Sarre – porté par Zema / Saaris Partenaire sur la thématique IA	EEN
	EDIH Rheinland Pfalz Partenaire sur la thématique IA cybersécurité	EEN
	EDIH Bade-Wurtemberg – porté par SECOS/BWCON Partenaire sur la thématique HPC	EEN
	EDIH Bade-Wurtemberg – porté par Cyberforum Partenaire sur la thématique IA cybersécurité	EEN

Positionnement technologique			
IDF	IA	CS	HPC
✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	
✓			✓
✓	✓	✓	

Grand Est
L'Europe à portée de main

Recommandations :

Les membres du GT1 recommandent au Sommet de la Grande Région de :

- Mutualiser les compétences de l'ensemble des EDIH de la Grande Région et créer une interface opérationnelle pour valoriser et promouvoir toutes les capacités existantes au niveau de ce réseau et ainsi assurer une place importante au niveau européen mais également mondial ;
- Etudier la faisabilité d'une candidature unique de la Grande région pour répondre aux appels à projet européens ;
- Créer les conditions d'une mutualisation en termes de stratégie de R&D à développer en transfrontalier ;
- Créer les conditions nécessaires pour le développement d'une filière transfrontalière sur l'hydrogène en Grande Région ainsi que pour la filière automobile face aux enjeux de l'empreinte carbone et des décisions européennes sur le « tout électrique » d'ici à 2035 ;
- Intégrer les enjeux concernant la filière de la sidérurgie et la faisabilité à moyen termes d'un territoire de la Grande Région à énergie positive

V. Une approche commune du co-développement dans la Grande Région

Il s'agit d'une approche qui n'est pas nouvelle et qui a maintes fois été inscrite à l'ordre du jour des réunions du GT1. Le terme de co-développement est d'ailleurs plutôt utilisé pour la coopération décentralisée et ne correspond pas forcément à l'objectif souhaité d'une harmonisation transfrontalière du développement. On pourrait parler de zone fonctionnelle intégrée ou de territoire intégré.

Lors de la séance du 10 novembre 2021, André BIEVER, Directeur adjoint auprès du Ministère des Affaires étrangères et européennes, Luxembourg, a présenté la vision luxembourgeoise du co-développement et Aurélien BISCAUT, secrétaire général de la Mission opérationnel transfrontalière a présenté une vision française.

1. Le co-développement : un point de vue luxembourgeois

André BIEVER a constaté qu'il n'y avait pas de définition commune du concept. Côté Luxembourgeois, le terme « co-développement » renvoie parfois aux diverses initiatives d'aménagement du territoire transfrontalier. On utilise aussi le terme de co-développement de manière plus large et plus politique pour décrire l'ensemble des initiatives transfrontalières qui existent déjà et qui sont bien sûr appelées à se développer à l'avenir. Du fait de l'interdépendance des territoires, il est en effet difficile d'envisager des réflexions sur le développement économique, social et territorial du Luxembourg sans y intégrer cette dimension de co-développement. Ceci est notamment dû au phénomène des travailleurs frontaliers qui représentent 45% de la population active. Selon André BIEVER on peut distinguer différentes composantes du co-développement transfrontalier. On peut décrire tout d'abord l'effet d'entraînement économique transfrontalier qui assure un développement évident de chaque côté de la frontière. Tout comme le Grand-Duché, les régions limitrophes profitent aussi grandement des flux transfrontaliers, que ce soit de manière clairement chiffrable ou de manière indirecte (augmentation du pouvoir d'achat local par le transfert des revenus ; facilitation de la reconversion économique et de la lutte contre le chômage ; regain démographique etc.). A ceci s'ajoutent des ajustements décidés dans les pays voisins pour tenir compte des spécificités de ces zones frontalières. Par exemple, le « *Länderausgleich* » Bund-Land qui fait office de système de redistribution. Les collectivités locales restent forcément dépendantes des règles fiscales et des mécanismes de péréquation décidés au sein de leur propre Etat central.

L'aménagement du territoire transfrontalier est bien entendu un aspect essentiel du co-développement. De nombreuses initiatives existent dans ce domaine qui sont pro-activement portées par le gouvernement Luxembourgeois : le schéma de développement territorial de la Grande Région (SDTGR); IBA (*Internationale Bauausstellung*) transfrontalière ; « Luxembourg in Transition » ; « *Entwicklungskonzept Oberes Moseltal* » (EOM).

Une approche de co-développement est aussi celle de dynamiser le secteur privé de part et d'autre de la frontière. Les PME proches d'une frontière peuvent tirer profit de l'espace transfrontalier pour étendre leur marché de l'autre côté de la frontière, et/ ou pour utiliser les atouts complémentaires de chacun des versants (espace moins cher, etc.). Les gouvernements peuvent favoriser les contacts entre entreprises et entre clusters pour mieux se connaître et rechercher les complémentarités.

Une autre approche de co-développement porte sur le co-financement de projets concrets sur une logique « gagnant-gagnant ». C'est une approche qui a été retenue surtout entre le gouvernement Français et Luxembourgeois. Ces approches entraînent un apport financier luxembourgeois pouvant soutenir les collectivités voisines et, d'autre part, elles permettent d'augmenter les investissements publics des collectivités et des Etats voisins dans les territoires frontaliers. Les efforts avec le versant français portent notamment sur le financement de l'aménagement de l'axe Metz-Thionville-Luxembourg. Mais l'approche ne porte pas que sur les infrastructures. Ainsi, par exemple, la mobilité des apprentis est facilitée par des

conventions de formation professionnelle transfrontalière pour une liste restreinte de métiers avec la France, la Rhénanie-Palatinat et la Wallonie. Le principe est que la formation théorique se fait à l'étranger tandis que la partie pratique se fait dans une entreprise luxembourgeoise. L'Université du Luxembourg, située directement à la frontière française, qui accueille à côté de nombreux étudiants allemands et belges plus de 1000 étudiants français, en est un autre exemple. Elle fait aussi partie de l'Université de la Grande Région qui participe au développement équilibré du marché de l'emploi transfrontalier grâce à la création de formations transfrontalières, en adéquation avec les besoins de main-d'œuvre du marché de l'emploi frontalier.

Dans le domaine de la mobilité, il y a aussi un développement d'approches complémentaires pour limiter les déplacements : développement du covoiturage, modulation des horaires de travail, espaces de coworking aux frontières, télétravail (pour ce dernier, des solutions doivent être trouvées pour dépasser les obstacles des seuils/limites de jours découlant du régime fiscal et du régime de sécurité sociale). Qui dit co-développement dit aussi coopération entre autorités, qui doivent assurer une gouvernance régionale. A côté des coopérations multilatérales au niveau de la Grande Région, le Luxembourg a mis en place des instances spécifiques avec chacun de ses voisins où sont discutés de manière horizontale l'ensemble des sujets d'intérêt mutuel : Commission administrative belgo-luxembourgeoise (CABL) avec les autorités fédérales belges, Comité de pilotage (COPIL) avec la Wallonie, « *gemeinsame Kabinettssitzungen* » avec la Rhénanie-Palatinat et la Sarre, COPIL et Conférence Intergouvernementale (CIG) avec la France. Des modèles de gouvernance avec les pays et régions voisines requièrent bien entendu une intense coordination interministérielle entre administrations luxembourgeoises. Sur base de l'accord de coalition 2018-2023, le gouvernement a créé un comité de coordination interministérielle pour la coopération transfrontalière (CICT), sous présidence du ministère des affaires étrangères et européennes. Au niveau local, la coopération transfrontalière se structure également, par exemple, grâce à des Groupements Européens de Coopération Territoriale (GECT), comme celui couvrant le territoire d'Alzette-Belval sur la frontière avec la France.

2. La vision française du co-développement

Pour Aurélien BISCAUT la terminologie du co-développement n'est pas liée uniquement à la GR. Au niveau européen, il convient de retenir les trois éléments suivants :

- Le rapport de Karl-Heinz Lambertz de 2019 (question de la juste répartition des ressources)¹⁵ ;
- L'Agenda territorial 2030 ;
- La Résolution du Comité européen des Régions¹⁶

Il y a lieu de noter également que la crise sanitaire a révélé plusieurs choses :

- La question des interdépendances croissantes entre les Etats –membres. Il s'ensuit qu'il y a une justification pour le co-développement.
- Les circuits courts ;
- Le Forum mondial (ressources environnementales, alimentaires et humaines). Il faut considérer les flux mondiaux (route de soie etc.) et non pas uniquement les flux transfrontaliers ;
- Il y a un rapprochement des espaces ruraux, urbains et résidentiels tout en tenant compte de la ségrégation socio-spatiale (habiter dans un certain espace vu que l'on ne peut pas habiter dans un autre.)

¹⁵ <https://rm.coe.int/une-repartition-equitable-de-l-impot-dans-les-zones-transfrontalieres-/168097f07c>

¹⁶ <https://www.granderegion.net/Actualites/2021/Une-vision-pour-l-Europe-Le-Comite-europeen-des-regions-adopte-nouvelle-resolution>

Il y a une discrimination spatiale et il faut rapprocher les espaces. Dans ce contexte, le co-développement est un acte de solidarité interterritoriale. Le nord de la Lorraine a du territoire à exploiter et l'Etat français surdoté les communes lorraines car elles ont moins de ressources. A titre d'exemple, on peut aussi citer le manque de complémentarité frontalière pour le projet à Sierck-les-Bains (FR) où il y a une crèche publique avec 40 places (700 EUR/ mois) et le projet de Schengen (LU), où il y a une crèche privée avec 70 places (250 EUR/ mois). La question qui s'impose ici est : qui gouverne aujourd'hui le territoire transfrontalier ?

Concernant les outils de gouvernance, Aurélien BISCAUT estime que l'efficacité de la Commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise est à mettre en question. Ne faudrait-il pas se poser la question d'arrêter le bilatéral et faire plutôt du multilatéral ? Il serait éventuellement mieux de disposer d'abord d'un fonds transfrontalier avant de lancer des projets.

Recommandations :

Les membres du GT1 recommandent au Sommet de la Grande Région de :

- Définir et d'adopter une approche commune et transfrontalière de la notion de co-développement ;
- Confier ce travail au Comité de Coordination du Développement Territorial (CCDT) dans la suite logique des travaux déjà menés au niveau du schéma de développement territorial commun de la Grande Région et des cahiers thématiques qui ont été publiés ;
- Etudier la faisabilité juridique de mise en place de zones économiques intégrées dans la Grande Région
- Créer un fond de coopération dédié au développement de ces zones ;

VI. Les enjeux pour le développement économique et durable : le schéma de développement territorial commun de la Grande Région et le programme INTERREGVI GR- 2021-2027

1. Le schéma de développement territorial de la Grande Région (SDTGR)

L'objectif est d'aboutir à un schéma de développement territorial partagé, à travers :

- L'identification des enjeux et des opportunités qui découlent des dynamiques de développement socioéconomiques en cours
- La définition d'une stratégie opérationnelle et transfrontalière
- L'identification et catégorisation d'actions et des projets pilotes prioritaires à réaliser à court, moyen et long terme
- La proposition de recommandations pour assurer une meilleure transposition de cette stratégie dans les documents de planification nationaux, régionaux et supra-communaux :
 - Processus participatif en plusieurs étapes
 - Consultation des différents groupes du Sommet de la Grande Région et du CESGR

- Renforcer la cohésion territoriale et sociale au niveau de la Grande Région
- Contribuer à l'accroissement de l'attractivité et de la compétitivité de la Grande Région
- Permettre d'orienter la prise de décision politique, et par conséquent le développement territorial de la Grande Région
- Offrir un cadre général aux actions et réalisations concrètes (p.ex. par des futurs projets Interreg)
- Constituer, à terme, un cadre de référence et de décision pour les travaux du Sommet et de ses groupes de travail en proposant des recommandations de mise en œuvre (Validation par déclaration commune 17e Sommet GR)

Cinq finalités ont été définies :

- Une Grande Région plus compétitive et innovante, par ses savoirs et ses complémentarités endogènes
- Une qualité de vie et un bien-être à la hauteur des transitions (climatiques, écologiques, énergétiques, démographiques, socio-économiques, digitales, alimentaires) visant une véritable cohésion sociale et territoriale
- Un marché du travail transfrontalier et partagé, fondé sur des filières communes de formation
- Un développement métropolitain polycentrique basé sur une mobilité et une connectivité bas-carbone
- Un cadre d'orientation et de coordination à long terme qui s'inscrit dans une logique multiniveau ;

Qui ont permis d'aboutir à une stratégie opérationnelle transfrontalière déclinée en quatre axes stratégiques :

1. Anticiper, accompagner, orienter les transitions pour pouvoir agir sur la gestion des ressources.
2. Améliorer les services et favoriser l'implantation équilibrée des activités au bénéfice des populations.
3. Développer des territoires ruraux et urbains décarbonés et résilients.
4. Faire évoluer ensemble les projets et les structures du territoire en impliquant davantage les citoyennes et citoyens.

Dans ce cadre, 118 mesures potentielles ont été identifiées, dont certaines concernent le développement économique et durable. On peut citer les projets suivants :

Développement économique :

- Projet n°3 - Plateforme technologique « Habitat durable » à Arlon
- Projet n°6 - Plateforme numérique de partage des connaissances des espaces ruraux de la Grande Région
- Projet n°14 - Mise en valeur et promotion des produits artisanaux et agroalimentaires locaux dans une logique de développement des circuits courts en Grande Région
- Projet n°15 - Plateforme transfrontalière d'appui aux innovations en territoires ruraux
- Projet n°24 - Innovation et valorisation pour conserver et attirer les entrepreneurs
- Projet n°35 - S3 Network GR

Développement durable :

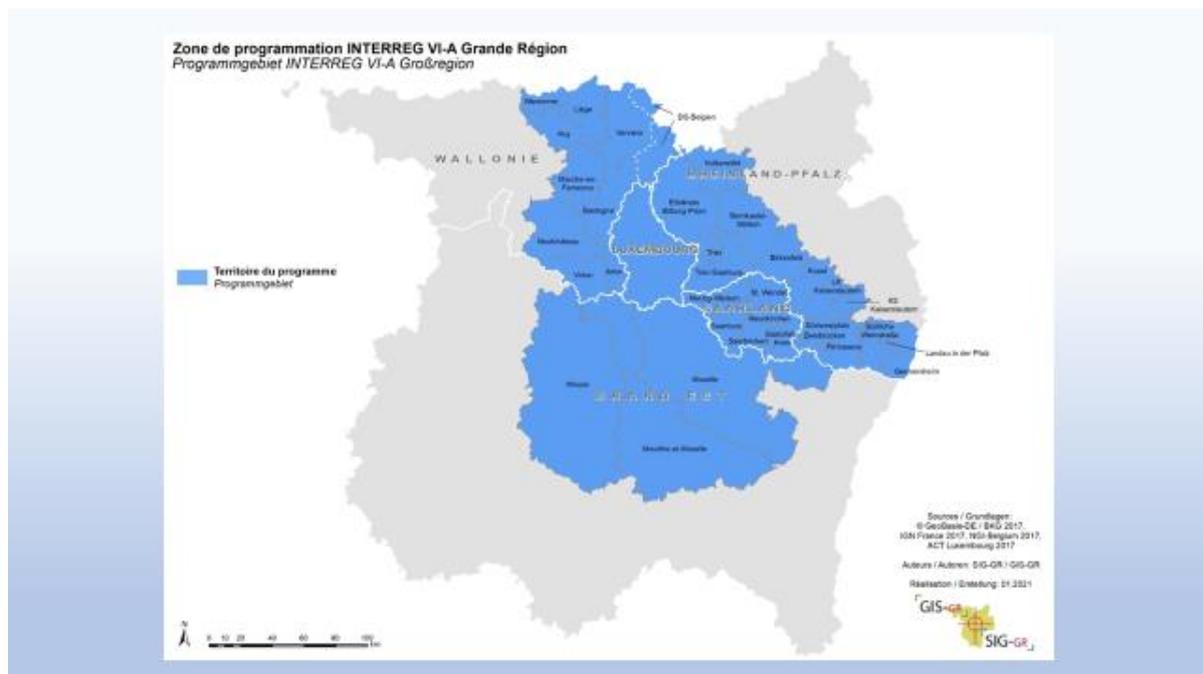
- Projet n°4 - Mise en place d'un organe transfrontalier « biodiversité »

- Projet n°5 - Economie circulaire – Déchets
- Projet n°7 - Institution d'un réseau permanent des parcs naturels de la Grande-Région
- Projet n°9 - GREEN HEART
- Projet n°13 - Observatoire Air-Climat-Energie de la Grande Région
- Projet n°27 - Ecole européenne de l'UniGR : Matériaux et métaux dans une économie circulaire – CIRKLA
- Projet n°29 - Approvisionnement en eau
- Projet n°30 - Cluster construction en bois pour la Grande Région
- Projet n°31 - Accompagner les pôles frontaliers de l'aire métropolitaine polycentrique transfrontalière luxembourgeoise dans la transition écologique

2. Le programme INTERREGVI GR- 2021-2027

Les objectifs généraux du programme sont :

- Intensifier la coopération transfrontalière entre acteurs publics et/ou privés situés de part et d'autre des frontières
- Réduire les obstacles frontaliers
- Renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale



Pour un cadre budgétaire de 181,9 M € FEDER (60% cofinancement) et un volume total pour les projets de l'ordre de 283 M € ventilés sur les quatre priorités du programme.

Thématique 1 : une Grande Région plus verte

Objectif spécifique : Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes :

- Adaptation au changement climatique par des projets dans les domaines de la gestion de l'eau, de l'agriculture, de la sylviculture, de la viticulture et de la pisciculture

- Adaptation au changement climatique et prévention des risques par des projets de développement de politiques de l'aménagement du territoire
- Soutenir l'adaptation au changement climatique par l'innovation l'éducation et la prévention

Objectif spécifique : Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources

- Promouvoir l'utilisation raisonnée et plus efficace des ressources dans tous les secteurs économiques de la Grande Région
- Promouvoir une économie circulaire dans la Grande Région

Objectif spécifique : Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité en renforçant les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, ainsi qu'en réduisant toutes les formes de pollution :

- Préservation et promotion de la biodiversité, renforcement des continuités écologiques, par des projets en matière de protection de la nature et des paysages, et des projets dans le domaine de l'agriculture et de la forêt
- Promouvoir un développement durable de l'urbanisation respectueux de la biodiversité
- Réduire la pollution liée aux transports en promouvant des formes durables de mobilité transfrontalière

Thématique 2 : une Grande Région plus sociale

Objectif spécifique : améliorer l'efficacité et le caractère inclusif des marchés du travail, ainsi que l'accès à l'emploi de qualité, grâce au développement des infrastructures en matière sociale et à la promotion de l'économie sociale :

- Optimiser l'adaptation de la demande à l'offre d'emploi sur le marché du travail transfrontalier
- Mesures transfrontalières pour soutenir l'emploi

Objectif spécifique : Garantir l'égalité d'accès aux soins de santé et en favorisant la résilience des systèmes de santé, y compris les soins de santé primaire, ainsi qu'en promouvant le passage d'une prise en charge institutionnelle à une prise en charge familiale ou de proximité :

- Soutenir les processus d'établissement et d'amélioration d'un cadre juridique et opérationnel pour la coopération sanitaire transfrontalière



- Établissement d'un observatoire de la santé à l'échelle de la Grande Région et suivi transfrontalier des besoins en matière de santé
- Amélioration du fonctionnement des services de santé transfrontaliers et formation du personnel médical, soignant, médico-social, et paramédical

Objectif spécifique : améliorer l'égalité d'accès à des services inclusifs et de qualité dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie, grâce au développement d'infrastructures accessibles, notamment en favorisant la résilience dans le domaine de l'enseignement et de la formation à distance en ligne :

- Renforcer et développer la coordination transfrontalière de la formation initiale et continue des professionnels, de l'offre d'accueil de la petite enfance, de l'éducation primaire et secondaire
- Renforcement de la formation professionnelle initiale et continue transfrontalière et de l'apprentissage transfrontalier tout au long de la vie dans la Grande Région
- Renforcer la coopération transfrontalière entre les établissements d'enseignement supérieur de la Grande Région

Objectif spécifique : Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale :

- Préserver et valoriser le patrimoine culturel de la Grande Région et faciliter la coopération des professionnels de la culture et des publics
- Développement, renforcement et promotion de l'offre touristique s'appuyant sur le patrimoine culturel de la Grande Région
- Développement, renforcement et promotion de l'offre touristique s'appuyant sur le patrimoine naturel de la Grande Région
- Soutien transversal et logistique à la promotion touristique des patrimoines culturels et naturels

Thématique 3 : une Grande Région plus proche des citoyens

Objectif spécifique : Encourager le développement local social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines

Thématique 4 : une meilleure gouvernance de la coopération

Objectifs spécifiques :

- Autres actions visant à soutenir une meilleure gouvernance de la coopération
- Contribution à l'efficacité de l'administration publique en favorisant la coopération juridique et administrative ainsi que la coopération entre les habitants, les acteurs de la société civile et les institutions, notamment en vue de remédier aux obstacles juridiques et autres dans les régions frontalières
- Renforcement de la confiance mutuelle, notamment en encourageant les actions interpersonnelles.

Recommandations :

Les membres du GT1 recommandent au Sommet de la Grande Région de :

- Créer des synergies entre le SDTGR et les zones fonctionnelles définies dans le programme INTERREGVI Grande Région ;
- Simplifier l'accès aux fonds européens pour les acteurs économiques et en particulier les artisans ;

- Veiller à ce que l'ensemble des objectifs soient concrétisés et notamment l'objectif de réduction des obstacles juridiques et administratifs ;
- Veiller à la mise en place d'une coopération et d'un échange régulier inter-programmes INTERREG incluant les territoires voisins et les espaces plus vastes (INTERREG Rhin supérieur et INTERREG Europe Nord-Ouest et INTERREG Espace Alpin ;

VII. Développement économique et développement durable : apprendre des best practice du Rhin supérieur

En matière de co-développement et de développement économique, le GT1 s'est penché sur deux exemples de l'espace de coopération du Rhin Supérieur, à savoir le « *projet de région d'innovation Fessenheim - un projet de co-développement entre les acteurs de la recherche, de l'innovation et de la société civile* » et le Forum économique du Traité d'Aix-la-Chapelle.

1. Le projet de co-développement « région d'innovation de Fessenheim »

Comment le territoire de Fessenheim peut-il devenir une région d'innovation suite à la fermeture de la centrale nucléaire ? Eucor – Le Campus européen et le pôle de recherche en durabilité du Rhin supérieur (URCforSR) œuvrent à une étude de faisabilité amenée à déboucher sur des options d'investissement concrètes. L'étude promeut le développement d'idées qui adoptent une approche globale. Il est prévu de faire du site de Fessenheim et de la région environnante du Rhin supérieur une région économique neutre en émissions de carbone et hautement innovante.

Pour cette étude, les scientifiques des universités de Fribourg-en-Brisgau, Haute-Alsace et Strasbourg, du Karlsruher Institut für Technologie (KIT) ainsi que des instituts Fraunhofer pour les systèmes d'énergie solaire (Fribourg) et pour la recherche sur les systèmes et l'innovation (Karlsruhe) et de l'alliance universitaire TriRhenaTech ont travaillé en étroite collaboration avec des partenaires industriels allemands et français afin de permettre le développement de perspectives d'investissement concrètes pour la région de Fessenheim.

Le projet a été présenté par Barbara KOCH, Directrice du Upper Rhine Cluster for Sustainability Research (URCforSR).

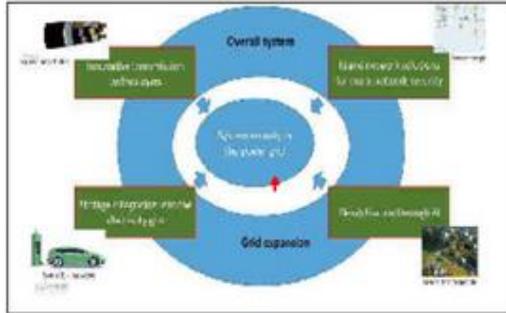
Dans le cadre de l'étude de faisabilité, quatre groupes de compétences franco-allemands travaillent ensemble. Trois d'entre eux, œuvrant dans les domaines des batteries vertes et du recyclage des batteries (dimension d'économie circulaire), des réseaux électriques intelligents (les « smart grids ») et de l'hydrogène, développent des projets pilotes concrets qui pourront à l'avenir être implantés sur le territoire de Fessenheim. Le quatrième groupe, pour sa part, se penche sur les défis sociaux, juridiques et environnementaux liés à ces projets pilotes. Sur la base de ces travaux, Eucor – Le Campus européen et URCforSR ont élaboré une feuille de route pour la mise en œuvre et le financement des projets pilotes.

Cette étude s'inscrit pleinement dans le cadre de la déclaration d'intention pour le projet de territoire de Fessenheim signée le 1er février 2019 par les partenaires français et allemands, qui fixe notamment l'objectif de faire du territoire de Fessenheim un modèle d'innovation pour l'industrie et la transition énergétique.

Proposal: Pilotproject for 3 Innovation hubs



Smart Grid



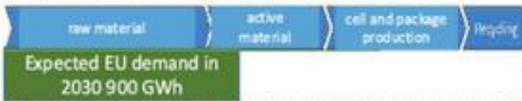
- Smart city quarters
Muhlhouse/Karlsruhe
- Electricity net simulation
regional to European
- E-mobility charging
concept

Koch 2022 - 7

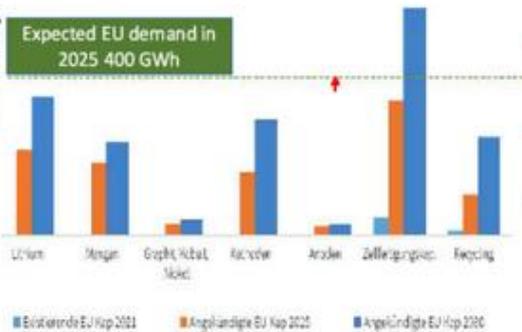
Proposal: Pilotproject for 3 Innovation hubs



KLIB 19.01.2022 source: European Battery Alliance



Battery

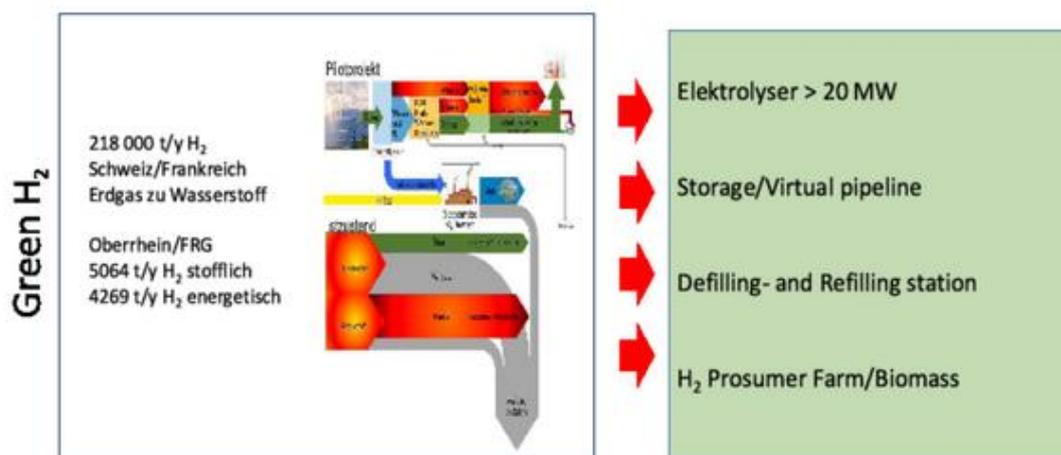


- Second life EV Batteries Qualification
Utility
- Facility for Batterie Recycling
- Battery Materials Factory

Koch 2022 -5

L'étude poursuit en outre les objectifs du traité sur la coopération et l'intégration franco-allemandes, dit traité d'Aix-la-Chapelle. L'Allemagne et la France y ont convenu de poursuivre ensemble le développement de la zone autour de la centrale nucléaire de Fessenheim, située à la frontière franco-allemande, après sa fermeture en juin 2020. Les deux pays visent à développer conjointement des projets dans le domaine de la mobilité transfrontalière, de la transition énergétique et de l'innovation dans le cadre d'un parc d'activités économiques et d'innovation franco-allemand.¹⁷

Proposal: Pilotproject for 3 Innovation hubs



Koch 2022 - 6

Des projets pilotes comme exemples de bonnes pratiques¹⁸

Afin de faire avancer les processus de transformation vers la durabilité et la neutralité climatique, les groupes de compétences ont proposé dix projets pilotes.

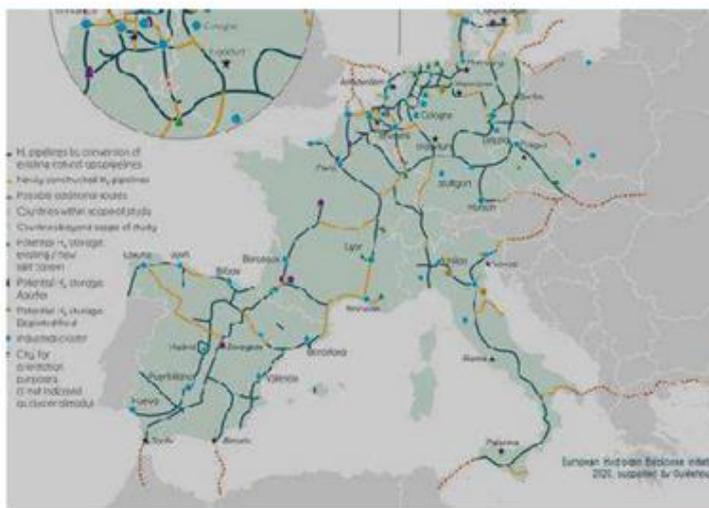
Dans la perspective d'un secteur énergétique durable et neutre en termes d'émissions, l'étude recommande l'utilisation de **batteries vertes** qui sont créées, recyclées et réutilisées dans le cadre d'une **économie circulaire**. Dans le domaine des technologies de batteries, il n'y a pas d'alternative à long terme à l'économie circulaire, car le marché est en plein essor, ce qui entraînera à l'avenir une masse de batteries obsolètes. Les projets pilotes dans ce domaine concernent la réutilisation des batteries de véhicules électriques, une infrastructure appropriée pour le démontage et le recyclage de batteries ainsi qu'une usine de batteries haute performance. Le rapport recommande d'implanter l'ensemble de la chaîne de traitement dans la région.

¹⁷ <https://www.eucor-uni.org/recherche/reseaux-et-projets/etude-de-faisabilite-region-dinnovation-fessenheim>

¹⁸ <https://www.eucor-uni.org/region-dinnovation-fessenheim-les-resultats-de-letude-de-faisabilite-sont-disponibles/>

Alors que les batteries promettent des progrès importants notamment pour le transport de personnes, mais ne sont pas adaptées pour les processus à forte intensité énergétique, l'hydrogène se prête à une utilisation dans les processus industriels à forte intensité énergétique. Dans le domaine des transports, il peut par exemple être utilisé pour les transports lourds ou les bateaux. Afin de faire de la région du Rhin supérieur une plaque tournante de l'énergie verte, l'étude propose de créer un **centre multimodal de l'hydrogène** et de mettre en œuvre quatre projets pilotes autour du système énergétique à base d'hydrogène. En premier lieu, l'étude recommande d'approvisionner l'industrie à grande échelle en hydrogène vert et de mettre en place un pipeline virtuel basé sur des conteneurs pour une importation flexible. Elle propose en outre de développer les possibilités de **transport routier à base d'hydrogène** afin de réduire l'empreinte carbone du transport routier régional. L'utilisation de l'agrivoltaïque sur les terres agricoles et de la biomasse pour la production locale d'hydrogène constituent le quatrième projet recommandé.

Green Hydrogen Provision Concept



- Regional production
 - Transport north south – south north
 - Transport through pipes (20% possible)
 - Big gas pipes can be used for transport
 - Building hydrogen backbone
- Burner technologies
 - Calibration technologies
 - Distribution network needs to be empowered

Koch 2022 - 8

Dans le but d'optimiser la production et la consommation d'électricité, l'importance des réseaux électriques intelligents ne cesse de croître. Une gestion intelligente de l'électricité est une des clés de la réussite de la transformation du marché de l'énergie. Dans la perspective d'un réseau électrique intelligent (smart grid), le réseau régional existant doit d'abord être cartographié et différents scénarios modélisés. L'objectif est de créer un réseau de transport d'électricité commun. Il est recommandé, comme premier projet pilote, d'installer des réseaux électriques intelligents dans deux quartiers en France (Mulhouse) et en Allemagne (Karlsruhe) en tant qu'environnements de test pour la gestion intelligente du réseau. Le projet doit illustrer comment les réseaux électriques intelligents optimisent, entre autres, la consommation d'énergie. Afin d'optimiser la charge pour le réseau de bornes de recharge dans les quartiers, l'étude recommande d'intégrer la mobilité électrique dans le premier projet pilote. La

cartographie du réseau électrique régional existant et l'analyse de ses points faibles sont en outre proposées pour un échange d'électricité transfrontalier optimal.

Le groupe de compétences dédié au cadre territorial s'est penché sur les défis territoriaux liés à la mise en œuvre des projets et a pour cela articulé son travail autour de l'acceptabilité sociale, des impacts environnementaux, du métabolisme territorial et du cadre juridique. L'analyse ayant montré que la connaissance objective a peu d'influence sur le niveau d'acceptabilité, le groupe recommande une communication soignée afin de construire une image positive autour des projets développés sur le territoire. L'étude des effets sur l'environnement a permis de tirer des enseignements importants et d'évaluer les conséquences des certains projets pilotes. La transformation de Fessenheim en un territoire durable et innovant soulève par ailleurs des questions juridiques. La coopération transfrontalière pourrait ici être la clé pour développer un cadre juridique attractif. La région d'innovation de Fessenheim pourrait par exemple être considérée juridiquement comme une zone d'innovation bilatérale le long du Rhin, ce qui serait encouragé par le droit européen de l'énergie et permettrait de faire appel à la clause dérogatoire existant dans le traité d'Aix-la-Chapelle.

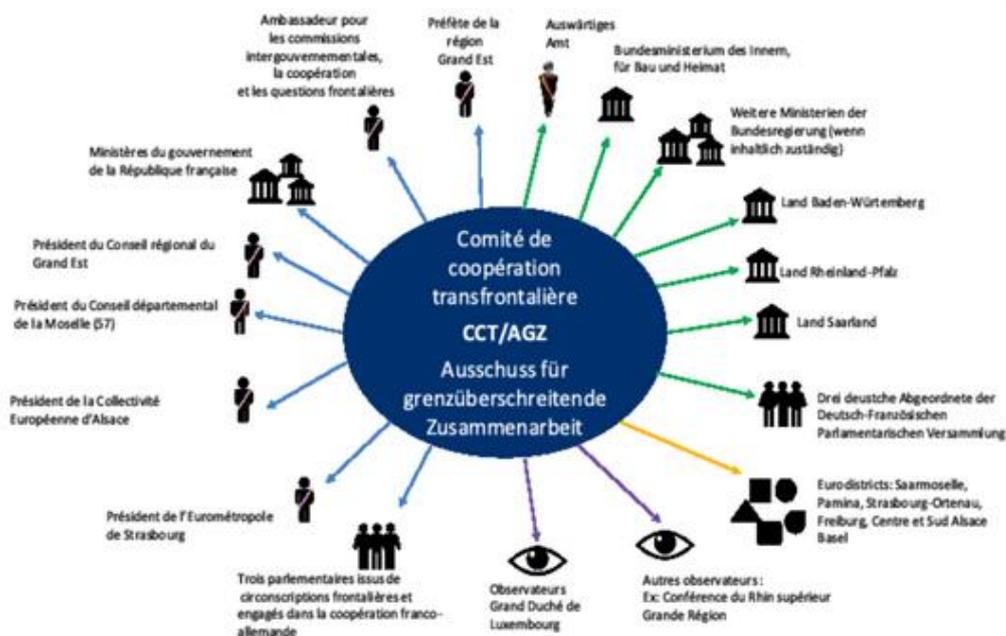
2. Le Forum économique

Le Traité d'Aix-la-Chapelle signé le 22 janvier 2019 s'est fixé les objectifs suivant concernant la coopération régionale et transfrontalière :

- Resserrer les liens entre les citoyens et les entreprises de part et d'autre de la frontière, éliminer les obstacles dans les territoires frontaliers afin de mettre en œuvre des projets transfrontaliers (article 13),

Le Traité d'Aix la Chapelle / der Aachener Vertrag

Valoris Avocats



9

- Favoriser le bilinguisme dans les territoires frontaliers (article 15)

- Intégration économique des régions frontalières, création d'une zone économique franco-allemande dotée de règles communes (article 20)

Pour leur mise en œuvre, le Traité a prévu la création d'un comité de coopération transfrontalière (CCT) chargé notamment :

- de définir une stratégie commune de choix de projets prioritaires,
- d'assurer le suivi des difficultés rencontrées dans les territoires frontaliers et d'émettre des propositions en vue d'y remédier

Pour assister le CCT un secrétariat commun a été installé à Kehl début 2022.

Le Comité de coopération transfrontalière (CCT) a approuvé, lors de sa séance à Saarbrücken le 11 octobre 2021, de soutenir l'organisation d'un Forum économique. Ce Forum économique avait pour objectif :

- d'impliquer les acteurs de la vie économique des territoires frontaliers des deux pays
- de formuler des propositions concrètes à l'attention du CCT
- de suivre les recommandations formulées par le CCT à l'attention du Conseil des Ministres Franco-Allemands (CMFA)

En amont de l'organisation du Forum économique, il a paru important de réaliser une enquête auprès d'entreprises exerçant une activité dans le contexte franco-allemand dans la région frontalière. Environ 100 entreprises ont participé à l'enquête, principalement du secteur de l'industrie, mais aussi du secteur tertiaire, commerce, professions libérales ainsi que les métiers artisanaux (en majorité des entreprises > 50 salariés).

Les résultats de l'enquête montrent que :

- 71% des entreprises allemandes ont une entreprise / succursale en France pour accéder au marché français,
- 62% ont rencontré des difficultés en raison de la frontière sur les thématiques suivantes :
 - Bureaucratie / 33%
 - Règlementation juridique / 28%
 - Droit de la sécurité sociale, fiscalité /22%
 - Autres /13%
 - Informatique /3%
- Problématique du détachement :
 - 51% détachent des salariés vers la France
 - 68% ont des difficultés lors du détachement
- Difficultés mentionnées :
 - Formulaire A1
 - Télétravail et régime applicable
 - Allocations chômage partiel frontaliers
- Mesures souhaitées :
 - Absence de formalisme en cas de détachement de courte durée ou d'urgence
 - Absence de formalisme en cas de détachement intra-groupe
 - Allègement des obligations de traduction
 - Réduction du nombre de documents à fournir
 - Représentant en Allemagne en cas de détachement vers la France

Le Forum économique s'est tenu à Strasbourg le 20 juin 2022 (150 participants). Les membres du CESGR ont été invités. Les recommandations suivantes ont été adressées au CCT :

- Promotion commune des territoires frontaliers
- Promotion du bilinguisme et la connaissance de la culture de l'autre
- Reconnaissance des diplômes et autorisations
- Amélioration des réseaux physiques et numériques, construction de ponts
- Plateforme unique et claire pour les informations dans le secteur transfrontalier (projets INTERREG)
- Simplification du détachement d'un point de vue du droit du travail (SIPSI)
- Simplification du détachement d'un point de vue du droit de la sécurité sociale (A1)
- Solution du problème de la double imposition économique des frontaliers percevant des allocations de chômage partiel
- Solution pour les difficultés en matière d'affiliation sociale en cas d'activité en télétravail de plus de 25% dans des situations transfrontalières
- Objectif d'une réelle convergence
- Un deuxième Forum économique en 2023 ?
- Identification de deux rapporteurs qui seraient les interlocuteurs permanents du Forum (pour la communication avec le CCT et le Conseil des ministres) ?

Une déclaration regroupant l'intégralité des recommandations a été adressée officiellement au CCT (**annexe 3**) lequel a pris une résolution concernant le Forum économique¹⁹.

Ces deux exemples de best practice démontrent qu'il est important d'échanger entre territoire de proximité que sont la Grande Région et le Rhin supérieur et certaines approches sont similaires et nécessiterait certainement une mutualisation des ressources, voire des alliances européennes.

Recommandations :

Les membres du GT1 recommandent au Sommet de la Grande Région de :

- Créer des synergies avec l'espace de coopération du Rhin supérieur ;
- Promouvoir la mise en œuvre d'alliance entre les deux espaces de coopération pour des enjeux de nature européenne comme l'hydrogène ou les batteries vertes ;
- Organiser un Forum économique sur le modèle du Forum économique d'Aix-la-Chapelle pour l'ensemble de la Grande Région conjointement avec le GT1 et la 1^{ère} commission du CPI ;
- Confier à l'Université de la Grande Région une étude sur le potentiel de mise en place d'un ou de plusieurs projets de co-développement transfrontalier à instar de ce que EUCOR a réalisé pour le territoire de Fessenheim

VIII. Pour un développement cohérent de la métropole transfrontalière du Luxembourg dans la Grande Région

Dans son Assemblée plénière du 29 juin 2022, le Conseil économique et social (CES) a adopté, à l'unanimité, un Avis intitulé « *Pour un développement cohérent de la métropole*

¹⁹ <https://www.agz-cct.eu/blob/2492534/98670a11b4c9cb3f2b0399dc87b28727/f-grenzueberschreitendes-wirtschaftsforum-data.pdf>

transfrontalière du Luxembourg dans la Grande Région ». ²⁰ Vincent HEIM, économiste à la Fondation IDEA a présenté au GT1 le contenu de cet avis.

Plusieurs grands constats ont poussé le CES à formuler des recommandations pour un développement plus cohérent de la métropole transfrontalière du Luxembourg :

- Les divergences économiques et sociales demeurent très fortes dans la Grande Région, malgré une intégration économique très avancée ;
- De nombreuses interactions économiques et sociales, mais aussi les enjeux y associés, sont concentrés au niveau d'un territoire transfrontalier (aire fonctionnelle) qui dépasse largement les frontières luxembourgeoises, mais qui demeure plus restreint que celui de la Grande Région. Un développement cohérent de ce territoire, qui s'apparente à une métropole transfrontalière, est une condition nécessaire pour le développement soutenable du Luxembourg ;
- La plupart des politiques de coopération transfrontalière « institutionnalisées » se font soit d'État à État, soit dans le cadre multilatéral très large de la Grande Région, et ne se superposent que partiellement au territoire à enjeux de la métropole transfrontalière du Luxembourg ;
- Les dynamiques de croissance économique et démographique font apparaître des goulets d'étranglement qui seront de plus en plus problématiques pour le développement économique et social, et aussi pour la situation environnementale du Luxembourg. Il apparaît difficile d'adresser certaines de ces problématiques sans une meilleure coordination transfrontalière avec les territoires voisins ;
- Il est dans l'intérêt économique du Luxembourg que le territoire de la métropole transfrontalière soit organisé de manière plus cohérente et que les régions limitrophes (dans 2/4 lesquelles vivent par ailleurs de nombreux Luxembourgeois) bénéficient d'une meilleure attractivité et d'une qualité de vie accrue ;
- Les régions limitrophes ne semblent bénéficier que partiellement du dynamisme économique luxembourgeois, entraînant des disparités de développement parfois très fortes aux frontières et appelant à un certain rééquilibrage ;
- Le modèle de développement territorial actuel fait apparaître de fortes interdépendances pour le Luxembourg et ses voisins, avec des inconvénients, des avantages parfois partagés par tous et parfois divergents, ce qui rend la coopération aisée dans certains domaines, mais peut la compliquer dans d'autres.

L'avis met en évidence que ces constats plaident pour un nouvel état d'esprit et la mise en œuvre de nouveaux objectifs dans les politiques de coopération transfrontalière entre le Luxembourg et les régions limitrophes. Il est possible de présenter cinq grands objectifs qu'une telle politique pourrait chercher à remplir.

- Agir concrètement sur les opportunités de créer des « effets de masse critique » par la mise en commun et la mise en réseau de moyens (humains, financiers, projets, etc.) afin de rendre plus compétitive et attractive la métropole transfrontalière du Luxembourg.
- Rechercher une dynamique de convergence socio-économique entre les territoires pour limiter les vulnérabilités associées à la polarisation excessive des activités, notamment en faisant émerger des pôles « secondaires » dans la région transfrontalière.
- Mettre en place de nouveaux mécanismes permettant d'inciter tous les acteurs à investir davantage dans les territoires frontaliers en vue de favoriser le cadre infrastructurel, la qualité des équipements et un aménagement cohérent de ces espaces.

²⁰ <https://ces.public.lu/content/dam/ces/fr/avis/themes-europeens/gr-developpement-coherent.pdf>

- Contribuer au renforcement de la politique de cohésion territoriale de l'Union européenne (UE) et à l'image du territoire en testant des dispositifs transfrontaliers pilotes.
- Accompagner la transition écologique de l'aire métropolitaine transfrontalière.

On peut noter que parmi les 23 recommandations, le CES reprend certaines recommandations formulées par le GT1, notamment sur les zones d'activités transfrontalières, le développement de plate-forme logistiques d'intérêt commun, la création de nouveaux groupements transfrontaliers, l'amélioration du cadre juridique et fiscal pour les télétravailleurs frontaliers, la création de zones d'activités transfrontalières dotées de statut spécifique ou encore la création d'un fonds dédiées à la coopération transfrontalière.

Recommandations :

Les membres du GT1 recommandent au Sommet de la Grande Région de :

- se saisir en priorité des recommandations déjà émises par le GT1 et reprises aujourd'hui par le CES Luxembourg, à savoir :
 - Développer des plateformes logistiques d'intérêt commun,
 - Créer de nouveaux groupements transfrontaliers,
 - Améliorer le cadre juridique et fiscal pour les télétravailleurs frontaliers,
 - Créer des zones d'activités transfrontalières dotées de statut spécifique,
 - Créer des fonds dédiés à la coopération transfrontalière,
 - Développer des agences transfrontalières de développement économique pour promouvoir un modèle d'entreprise transfrontalière

IX. La transformation du monde du travail en Grande Région – Défis et possibilités transfrontalières

La conférence qui s'est tenue le 12 septembre 2022 à Remich (LU) a traité du sujet de « *La transformation du monde du travail dans la Grande Région – Enjeux et opportunités transfrontalières* »²¹. Cette conférence a été organisée comme à son habitude par le GT1 et le GT2, avec cette année un partenariat du GT du Sommet « Marché de l'emploi ».

Le GT1 soutient les conclusions de cette conférence et renvoi au rapport final du GT2 qui présente de manière détaillée les conclusions et les recommandations. En complément, le GT1 estime que la transformation du monde du travail tend de plus en plus vers une flexibilité du monde du travail tant au niveau des employeurs que des salariés mais que celle-ci devra être bien encadrée, ce qui relève d'un nouveau défi pour l'avenir du développement économique de la Grande région.

²¹ <https://www.granderegion.net/Actualites/2022/10e-Entretiens-de-Remich-Le-Conseil-syndical-de-la-Grande-Region-CSIRGR-veut-faconner-les-transformations-dans-la-Grande-Region>

X. Conclusions

Le mandat 2021-2022 a été fortement marqué par plusieurs crises majeures. La poursuite de la crise sanitaire et ses effets néfastes sur le monde économie et social, la crise du conflit Russo-Ukrainien qui, cumulée avec l'après covid, a engendré une poussée sans précédent de l'inflation en Europe et enfin la crise climatique qui nous oblige aujourd'hui à revoir nos modèles de développement économique et durable vers plus de sobriété.

Ces crises influencent également nos modes de gouvernance transfrontaliers. Le pacte pour une Europe verte 2021-2027 comprend de nombreuses mesures qui ont été identifiées comme étant soutenu par les citoyens, comme les **circuits courts, les modes de déplacement doux, l'appel au développement durable, l'importance de la biodiversité**. Il s'agira maintenant d'adapter toutes ces mesures ainsi que nos gouvernances transfrontalières très rapidement à la transformation qui s'opère à tous les niveaux.

Le Sommet de la Grande Région tout comme le CESGR auront une tâche importante de gestion des « après-crisis » ou des crises pour la prochaine période 2023-2024. Le Sommet tout comme le CPI et le CESGR devront tenir compte de la révision du code frontière Schengen qui donnera une place importante aux bassins de vie transfrontaliers.

Les obstacles continueront d'exister et au-delà du travail de leur identification, il s'agira de mutualiser toutes les initiatives existantes pour le territoire de la Grande Région. Ces obstacles se concentrent principalement en zone de proximité immédiate de la frontière, d'où l'importance des propositions de gouvernance identifiées dans les travaux du Schéma de Développement territorial de la Grande Région (SDTGR).

*
* *

Je tiens à remercier tous les membres et experts du GT1 pour leur grande disponibilité, leur engagement et leur contribution aux travaux que nous avons menés ces deux dernières années. Ces remerciements concernent également le président du CESGR, Bruno THERET ainsi que les présidents des autres GT, notamment Bettina Altesleben, Présidente du GT2 puis Wolfgang Lerch et Carina Webel avec lesquels j'ai pu participer à l'organisation et aux travaux du colloque du 12 septembre 2022 à Remich. Je souhaite ne pas oublier les relations étroites que j'ai eu avec le CPI, notamment Pierre-André Rixhon et certains GT du Sommet et notamment Pierre Zoschke et Wolfgang Eberle et remercier Christiane Weidenhaupt pour son engagement dans les tâches de secrétariat du CESGR en appui à tous les GT, au comité de coordination et à l'assemblée plénière dont la présidence.

ANNEXE 1
Contributions au livre blanc sur la gestion transfrontalière de crises

1. Livre blanc de la Grande Région – Contribution IGR

Comment les acteurs socio-économiques ont-ils vécu la crise ? De quoi ont-ils le plus souffert ?

Très rapidement au printemps 2020, les frontières se sont fermées sous la pression des Etats, bien loin de l'esprit de Schengen qui avait permis de faire de la Grande Région un espace ouvert 25 ans avant.

La très faible prise en compte de la spécificité des régions transfrontalières par la plupart des États est apparue très clairement et le phénomène a été accentué par l'absence d'approche concertée entre les Etats concernés sur les problématiques des régions transfrontalières.

Quand les frontières entre la France, l'Allemagne et la Belgique ferment au début du printemps 2020, cette nouvelle est perçue comme un choc pour les régions frontalières. Les contrôles ne sont pas qu'une simple mesure pour lutter contre la propagation du coronavirus : pour de nombreuses communes de part et d'autres des frontières **ils représentent l'arrêt brutal des échanges quotidiens et une perturbation stressante pour les bassins de vie transfrontaliers fortement interconnectés.**

Au niveau national, les conflits autour des circonstances de la fermeture pèsent sur la relation entre Paris et Berlin, pourtant récemment rajeunie par la signature du Traité d'Aix-la-Chapelle.

Même à Bruxelles, cette mesure est ressentie comme un choc : la quasi-fermeture d'une frontière intérieure est perçue comme une atteinte à l'espace Schengen et donc aux valeurs fondamentales de l'Union européenne.

Dans le même temps, la communication transfrontalière de crise a d'abord balbutié et l'accès à des informations fiables actualisées a progressivement été consolidé (exemple des sites internet <https://www.granderegion.net/> et <https://frontaliers-grandest.eu/>)

Pendant la majeure partie de l'année 2020, les acteurs socio-économiques et les citoyens de la Grande Région ont vécu un « stress test » pendant lequel la crise sanitaire dictait leur quotidien et que les autorités nationales et/ou régionales (hormis le Grand-Duché de Luxembourg) prenaient des mesures non harmonisées propres à désorienter les citoyens frontaliers et favorisant parfois l'émergence de rares manifestations xénophobes.

Il ne faudrait cependant pas oublier d'autres changements importants : le développement du télétravail (pour les métiers télétravaillables) et l'essor des outils numériques pour maintenir les échanges et la communication tant institutionnels que personnels.

Comment le CESGR apprécie-t-il la manière dont la crise a été gérée à l'échelle de la Grande Région ?

La mobilisation du Sommet des Exécutifs de la Grande Région a été très tardive – première réunion plénière le 28 avril 2020 – et peu opérationnelle, au-delà de l'affirmation d'une volonté commune visant à éviter toute forme de repli.

Le CESGR a réagi le 13 mai 2020 par le biais d'une lettre ouverte à la Présidence sarroise du Sommet des Exécutifs, et le GT4 « Santé » a proposé le 16 juin une motion « Pour une libre circulation des patients dans la Grande Région » validée par le Comité de coordination du CESGR du 30 novembre 2020 et ensuite adoptée par l'Assemblée plénière du CESGR sous Présidence sarroise ayant eu lieu le même jour.

Le CPI a adopté une résolution le 5 juin 2020.

Force est de constater que jusqu'alors, les relations sont restées plutôt bilatérales : tribune conjointe dans la presse de Stephan Toscani et Patrick Weiten, déclaration médiatique commune de Jean Rottner et Tobias Hans en avril, tenue de l'Assemblée parlementaire franco-allemande en mai.

Les mobilisations dans chaque versant de la Grande Région ont été très souvent dispersées. En France, dans le Grand Est, l'action du Conseil régional Grand Est a voisiné avec des expressions départementales et un relatif silence des métropoles. En Allemagne, la concertation a été faible entre la Sarre et la Rhénanie-Palatinat, avec parfois des prises de décisions assez divergentes.

Cependant des actions de coopération ont été maintenues **grâce aux réseaux existants des administrations des institutions et collectivités des différents versants ainsi que des structures transfrontalières (Secrétariat du Sommet, Eurodistrict, GECT)** pour répondre, en particulier, aux interrogations des travailleurs frontaliers et de leurs employeurs, mais aussi des étudiants et des apprentis.

Et plus prioritairement encore, dans le domaine de la santé, l'accueil de malades français par le Luxembourg, la Sarre et la Rhénanie-Palatinat a constitué un geste exemplaire fort et visible.

Par ailleurs, de nombreux acteurs politiques – notamment des maires frontaliers – et des citoyens des différents versants se sont également exprimés dans les médias.

Cette solidarité pragmatique de proximité, cette coordination « improvisée » ont permis de maintenir les liens lors de la première phase de l'épidémie et facilité, après une forme de sidération, la mobilisation des acteurs politiques pour un assouplissement des restrictions et une coopération renforcée.

Comment évaluez-vous la contribution du CESGR à la gestion de crise ?

Le CESGR a réagi pertinemment quinze jours après le Sommet du 28 avril 2020 en appelant, dans le contexte de repli sur soi d'alors, à une relance/refondation de l'indispensable coopération transfrontalière et en appelant les responsables du Sommet à une indispensable communication entre eux et à des décisions coordonnées.

Il en va de même pour la motion pertinente du GT4 Santé le 16 juin 2020 « Pour une libre circulation des patients dans la Grande Région »

Quelles sont les préconisations du CESGR pour une gestion améliorée de crises futures ?

Il s'agit de tirer les leçons de cette expérience et d'éviter que les mêmes dysfonctionnements se reproduisent à l'occasion d'une prochaine crise.

L'efficacité de l'action publique dans l'espace transfrontalier grand régional dépend de la volonté des responsables politiques et des administrations publiques mais aussi de l'implication des acteurs économiques, sociaux, associatifs et culturels

Malgré des imperfections, ces conditions sont plutôt réunies dans la Grande Région.

Mais cette efficacité dépend aussi d'une clarification de l'action menée par chacun aux différents niveaux de coopération. Il faut donc faire un travail de clarification niveau par niveau.

➤ Prendre la mesure du fait transfrontalier au niveau de chaque Etat central

La crise a clairement mis en évidence l'absence d'une véritable prise en compte de la spécificité des régions transfrontalières par la plupart des États, même ceux qui sont organisés de manière très décentralisée.

Il convient dès lors de renforcer dans chaque Etat le pilotage stratégique du fait frontalier et faciliter la coordination des acteurs du niveau central avec ceux du niveau régional. Cela suppose d'imaginer une fonction interface entre le central et le local.

Dans ce cadre, conforter la déconcentration de la diplomatie de proximité apparaît une nécessité : par exemple en nommant dans chaque versant une personnalité désignée par le pouvoir central susceptible de créer du lien avec les responsables locaux.

➤ **Imaginer des instances de coopération partagée**

Le traité d'Aix-la-Chapelle constitue un réel progrès dont il est possible de s'inspirer car il crée des instances de coopération partagée entre les pouvoirs locaux et les représentants des Etats à l'échelle de la Grande Région. Cette disposition pourrait être étendue à d'autres, vers d'autres versants, à travers deux initiatives :

- d'une part, la création d'un comité de coopération transfrontalière à l'échelle de la Grande Région ;
- d'autre part, l'évolution du CPI pour aller vers une assemblée parlementaire représentative des deux niveaux.

➤ **Clarifier l'ambition transfrontalière dans chaque versant**

L'action transfrontalière de la GR s'organise d'abord dans chacune de ses composantes. Il est essentiel que le portage politique par les acteurs concernés dans chaque versant soit plus cohérent, plus lisible et plus efficace. En veillant à mieux articuler les différentes échelles de relations et coopérations locales et transfrontalière, dans une gouvernance plus participative. Mettre en place au niveau de chaque versant de la Grande Région une instance de liaison et de coordination entre les acteurs du territoire pourrait alors être utile.

➤ **Intégrer plus fortement la dimension sanitaire dans la stratégie grand-régionale au travers :**

- de la mise en place d'un observatoire sanitaire qui fédère et articule les données et les connaissances ;
- du développement de capacités industrielles pour la production d'équipements médicaux ;
- du développement de solutions cliniques et scientifiques pour prévenir et maîtriser les risques épidémiologiques et sanitaires futurs à l'échelle de la Grande Région.
- du renforcement de la coopération entre les hôpitaux

➤ **Renforce l'intégration européenne dans le domaine sanitaire**

- la création au sein du Parlement européen d'une instance dédiée à la coopération dans les domaines de la santé et de la solidarité, en priorisant les régions transfrontalières : recommandations en matière de gouvernance sanitaire – refonte et coordination des agences européennes –, de coopération transfrontalière – transferts de patients, circulation de matériel médical –, de relocalisation de la production des biens médicaux essentiels et de leurs achats groupés – équipements de protection, dispositifs médicaux, principes actifs, médicaments ; cette instance pourrait également promouvoir la recherche commune et la coordination pour le développement de nouveaux traitements ou vaccins ;
- plus globalement, cette instance pourrait être le prélude à une compétence sanitaire exercée par l'UE qui pourrait être expérimentée à l'échelle de la Grande Région.

➤ Quant au **développement du télétravail** (qui s'est accompagné d'une suspension temporaire des plafonds fiscaux et sociaux et a entraîné une augmentation envisagée du nombre des jours de télétravail pour les frontaliers belges et français au Grand-Duché de Luxembourg), il conviendrait :

A l'échelle européenne d'avancer sur :

- la réduction des différentiels sociaux et fiscaux.
- La répartition plus équitable des recettes fiscales qui découlent du travail frontalier en zones frontalières (et qui augmenteront avec le relèvement des seuils fiscaux et sociaux) afin de réduire les déséquilibres territoriaux croissants.

Entre Etats concernés à l'échelle de la Grande Région, d'harmoniser le plafond des jours de télétravail.

A l'échelle de la Grande Région, de consolider une coopération partagée entre les Etats concernés (gouvernement central, collectivités régionales et locales) en s'inspirant du traité d'Aix la Chapelle (cf. supra) pour envisager la mise en place d'un comité de coopération transfrontalière multilatéral associant des élus nationaux et locaux qui pourrait, entre autres, en lien avec le CESGR et le CPI, être chargé du suivi du développement du télétravail, de ses impacts et de propositions pour des actions régulatrices.

IGR - Jean SALQUE - 16 février 2022



2. **Livre blanc : Enseignements et propositions de la Grande Région pour mieux gérer les futures crises sanitaires dans les régions frontalières au niveau régional, national et européen**

Cher Monsieur Harster,

Nous nous référons au message de Madame Weidenhaupt du 25 janvier 2022 demandant une contribution sur l'état des lieux et la gestion de crise dans le secteur de la santé dans la Grande Région pendant la pandémie. C'est avec plaisir que nous répondrons à cette demande.

La Chambre de métiers de Coblenz est l'institution d'autogestion de l'artisanat dans le nord de la Rhénanie-Palatinat et le partenaire d'environ 20.800 entreprises. Nous défendons les intérêts de l'artisanat dans toutes les questions relatives à la situation économique, au développement régional, à la politique de formation et au marché intérieur européen.

Depuis le début de la pandémie, il nous tient à cœur de transmettre aux décideurs politiques une compréhension de base de la contribution indispensable de nombreuses entreprises artisanales au fonctionnement des infrastructures critiques et à la garantie de l'approvisionnement de base. En cas de réglementation spécifique à Corona, les intérêts des entreprises artisanales concernées doivent être pris en compte dans le contexte décisionnel respectif. Nous souhaitons illustrer ce point par quelques exemples :

Les artisans du secteur de la santé (opticiens, audioprothésistes, techniciens orthopédistes, techniciens en chaussures orthopédiques, prothésistes dentaires ainsi que les esthéticiens (p. ex. pour les problèmes de peau) et les coiffeurs (p. ex. pour les perruques) sont des fournisseurs réguliers importants dans le système de l'assurance maladie obligatoire et assurent la fourniture de moyens auxiliaires et de prothèses dentaires. Ils sont impliqués dans les soins aux patients, tant dans le domaine de la santé et des soins ambulatoires que dans le domaine hospitalier. Ils fournissent souvent des soins aux patients sur place, dans les cliniques, les centres de rééducation et les maisons de soins, et leurs magasins assurent des soins de santé de base dans les zones résidentielles.

Les entreprises de nettoyage dans le secteur des bâtiments et dans le textile fournissent des prestations importantes pour tous les domaines de l'infrastructure critique, notamment en ce moment, dans le cadre de la pandémie, dans le secteur de la santé. Elles sont donc importantes pour le système : les entreprises de nettoyage dans le bâtiment assurent directement sur place l'hygiène nécessaire des locaux dans les hôpitaux, les établissements de soins et les maisons de retraite. Sans ces prestations de nettoyage, le fonctionnement de ces secteurs du système de santé n'est pas possible. Cela vaut notamment pour les unités de soins intensifs et les lits de soins intensifs Covid. Les entreprises de nettoyage dans le textile et les blanchisseries sont responsables de la mise à disposition de linge nettoyé de manière stérile et de matériel textile de travail, d'opération et de soins. Ces services de nettoyage sont également indispensables au fonctionnement des secteurs concernés des soins de santé, y compris les unités de soins intensifs et la fourniture de lits de soins intensifs.

Les services des pompes funèbres artisanales sont indispensables et donc importants pour le système de santé, car ils garantissent des obsèques dignes et conformes aux exigences légales.

Dans les phases de fortes restrictions, il était et il est toujours nécessaire que ces entreprises artisanales soient reconnues comme étant d'importance systémique ; les domaines de décision pertinents dans ce contexte sont par exemple

- Fermeture ou maintien ouvert (le cas échéant avec des consignes particulières) d'entreprises et de commerces
- Restrictions à la liberté de circulation nationale et européenne aux frontières entre États ou à l'intérieur de l'Allemagne entre collectivités territoriales (par ex. fermeture de hotspots)
- Exceptions aux couvre-feux
- Droit à la garde d'urgence des enfants en cas de fermeture de crèches ou d'écoles pour cause de lockdown
- Accès aux matériaux et équipements nécessaires sur le plan médical ou de l'hygiène
- Prise en compte lors de la priorisation des vaccinations, des tests PCR ou autres.
- Accès aux installations d'"infrastructure critique", notamment dans le domaine de la santé

Au début de la pandémie justement, toute une série d'entreprises artisanales n'ont pas été considérées comme d'importance systémique, ce qui a entraîné une déstabilisation supplémentaire du système.

La pandémie montre une fois de plus à quel point les pays membres de l'UE et les différentes régions de l'UE sont interdépendants. Mais elle a également mis en évidence la fragilité des frontières intérieures et la rapidité avec laquelle nous pouvons perdre les avantages de la libre circulation européenne : Que ce soit parce que des prestataires de services n'ont pas pu se rendre sur leur lieu de travail ou d'activité, ou parce que des obstacles à la libre circulation des marchandises ont entraîné des pénuries d'équipements médicaux indispensables.

Le plus gros problème pour les entreprises artisanales transfrontalières de tous les secteurs était les réglementations différentes et souvent changeantes aux frontières nationales. Les égoïsmes nationaux ont joué un rôle important à cet égard. Une communication précoce entre les acteurs politiques de la Grande Région, voire au niveau de l'UE, ainsi que des règles uniformes en fonction de la situation auraient certainement permis une plus grande transparence et, par conséquent, une meilleure acceptation.

La vaccination est un moyen de sortir de cette crise - l'artisanat soutient expressément tous les efforts et toutes les initiatives visant à atteindre un taux de vaccination plus élevé. La protection vaccinale individuelle est la contribution solidaire décisive pour que tous puissent à nouveau travailler, se former et vivre ensemble sans restriction. Des campagnes d'information transfrontalières au sein de la Grande Région pourraient également en faire partie. Il serait en outre utile de parvenir à une entente uniforme sur le thème de la 'vaccination obligatoire'.

A moyen terme, il s'agit d'éliminer les obstacles fiscaux et de droit du travail dont on a déjà souvent parlé, comme par exemple les aides fiscales Corona, les subventions publiques ou l'allocation de chômage partiel. Cela ne vaut pas seulement en période de pandémie actuelle, mais renforce également la résilience de notre Grande Région dans les situations de crise à venir.

Pour surmonter les dures conséquences de la crise Corona, il faut renforcer l'économie sociale de marché au lieu de l'entraver par des interventions étatiques. Il s'agit de fournir aux entreprises un cadre pour les investissements et de veiller ainsi à des perspectives d'avenir durables dans la Grande Région.

Avec mes salutations les plus cordiales
Christiane Zügner et Stefan Gustav

3. **Contribution de la Chambre de Commerce au Livre blanc de la Grande Région Enseignements et propositions de la Grande Région pour améliorer, à l'échelle régionale, nationale et européenne la gestion de crises sanitaires futures dans les bassins de vie transfrontaliers du CESGR.**

Comment les acteurs socio-économiques ont-ils vécu la crise ? De quoi ont-ils le plus souffert ?

En 2019, la Chambre de Commerce a créé une enquête conjoncturelle biannuelle « Le Baromètre de l'Economie ». En sus d'un sondage conjoncturel, elle interroge, chaque semestre, les entreprises sur des thématiques spécifiques telles que la transformation digitale, le développement durable ou la formation. Au premier semestre 2020, le choix du sujet ponctuel à traiter s'était imposé et la partie thématique s'intitulait Les entreprises face à la crise. De cette enquête en sont ressorties les grandes tendances suivantes. Les entreprises luxembourgeoises ont largement souffert du confinement, puisqu'elles ont subi une baisse drastique de leur chiffre d'affaires (une baisse moyenne de près de 60% a été observée pendant le confinement). Les entreprises exportant ont aussi observé une baisse moyenne de plus de 50% de leurs exportations. Si les entreprises ont souffert de divers maux pendant cette année 2020, les trois obstacles majeurs rencontrés ont été l'absence de demande de la part des clients, la difficulté à reprendre les activités du fait des conditions sanitaires (manque d'équipement de protection, distanciation sociale) et l'arrêt complet des activités suite à la décision du Gouvernement d'interdire certaines activités. Les coûts de la distanciation ont aussi représenté un frein majeur pour les entreprises. Ainsi, 18% des entreprises interrogées ont fait face à des coûts extraordinaires supérieurs à 10% de leurs dépenses totales. Les entreprises ont aussi dû affronter des pertes majeures de liquidités. Ainsi, plus de six entreprises sur dix ont subi des pertes de liquidités lors de la crise au premier semestre 2020, de pertes qui ont même dépassé 50% de leurs liquidités pour 10% d'entre elles. En moyenne, les dirigeants d'entreprises ont vu leurs liquidités se réduire de 33%, et même de 36% s'agissant des entreprises de 6 à 9 salariés. Sur cette même période, 8% des entreprises estimaient ne pas avoir les liquidités nécessaires pour maintenir ou redémarrer leur activité, et 25% que la perte de liquidités les force à fonctionner au ralenti. Pour faire face à ces difficultés, elles ont largement plébiscité les congés pour raisons familiales lié au COVID-19 (c'est-à-dire une réduction des frais de personnel) et le chômage partiel pour les salariés. La flexibilisation du chômage partiel pour les salariés (et autres mesures permettant de financer une moindre activité/l'absence du personnel) et de nouvelles aides directes non remboursables ont été les principales demandes des entreprises auprès du Gouvernement lors de ce premier semestre 2020.

Un secteur qui a particulièrement souffert de la crise sanitaire est l'hôtellerie, restauration, cafetiers (Horeca) intégré dans le secteur plus vaste du tourisme, tout comme dans le reste du monde, qui a subi de plein fouet la crise sanitaire. La contribution au PIB du tourisme a baissé de 5,75 milliards d'euros en 2019 à 4,35 milliards d'euros en 2020, c'est une baisse de 24,5% dans un contexte de PIB luxembourgeois en récession de 1,8%. Les aides dont le secteur a pu profiter, ont permis d'amortir les pertes d'emplois.

Le secteur luxembourgeois de l'événementiel a, lui aussi, été touché de plein fouet par la crise sanitaire. Le secteur événementiel représente environ 120 entreprises et 3.000 emplois au Luxembourg. Au cœur de l'Europe et de la Grande Région, foires et salons, congrès, workshops et présentations de produits, fêtes d'entreprises ou événements privés (mariages, anniversaires...), manifestations sportives et culturelles... rythment la vie des Luxembourgeois, mais aussi des populations frontalières qui sont attirées par la diversité, le niveau qualitatif et parfois l'originalité de tous les événements grand public ou professionnels « made in Luxembourg ». Marquée par la pandémie de la Covid-19, l'année 2020 aura cependant fait exception et un retour à la normale peine encore à être observé.

Enfin, d'après les résultats de l'enquête Baromètre de l'Economie du premier semestre 2020, le secteur des Transports a également fait face à la crise sanitaire avec des répercussions majeures pour le secteur. Les pertes d'activités étaient début juin en moyenne de près de 40%, le secteur devant affronter l'absence de demandes de la part des clients et subir les coûts supplémentaires liés à la distanciation sociale dépassant en moyenne 10% des dépenses totales. 12% des entreprises de transport ont même perdu plus de 80% de leurs liquidités.

Comment le CESGR apprécie-t-il la manière dont la crise a été gérée à l'échelle de la Grande Région ?

Pour la Chambre de Commerce, le plus significatif est que le dialogue, notamment celui entre les représentants des entreprises et l'Etat, a permis de limiter les pertes économiques grâce à la mise en place d'aides ciblées pour les entreprises. C'est un canal de discussion permanent à conserver et à développer au sein de la Grande Région. La Chambre de Commerce mettait toutefois en garde, et continuera à le faire, contre toute dérive liée à une éventuelle, parfois même temporaire, fermeture des frontières ou prise de décision unilatérale au sein de la Grande Région. Cette union collaborative doit continuer à se développer et à apporter des fruits aux pays qui la compose. S'il le fallait, la crise sanitaire de 2020 a apporté de nouvelles preuves de cette coopération essentielle et primordiale.

Quelles sont les préconisations du CESGR pour une gestion améliorée de crises futures ?

Le réseau CESGR devrait pouvoir servir à mettre facilement et rapidement en place des task force ciblées lors de futures crises.

Dans le contexte des mutations des environnements de travail, liées à des facteurs tels que la double transformation digitale et écologique, l'automatisation et la flexibilisation des processus de travail, la pénurie de main d'œuvre qualifiée est devenue un défi partagé des territoires transfrontaliers. La pandémie a renforcé ce problème, différents sondages confirmant que la manque de main d'œuvre qualifiée représente actuellement un défi majeur pour les entreprises, notamment les PME, et la situation ne devrait pas s'améliorer à court terme sans actions fortes. Les entreprises de part et d'autre des frontières devront donc investir dans la formation pour accroître les compétences de leurs salariés, ce qui est d'ailleurs soutenu par la Commission européenne qui a fixé entre autres l'objectif selon lequel 60% des adultes devraient participer à des actions de formations chaque année d'ici 2030. Ceci place la formation professionnelle, tous niveaux confondus, au premier rang des axes de collaboration à renforcer à l'échelle transfrontalière.

La crise a bien mis en évidence la fragilité des territoires à travers les conséquences subies par les entreprises et les travailleurs (y inclus les apprentis) lors des fermetures des frontières. La répercussion dès lors alarmante de la pandémie sur les entreprises en quête de compétences face à la transformation inévitable des activités a bien montré la nécessité de stimuler le recours à la formation dans tous les secteurs et d'assurer une offre de formation rigoureusement en ligne avec les besoins du terrain.

Considérant les enjeux partagés des entreprises de la Grande-Région pour attirer, développer et retenir des talents, des solutions innovantes devraient être envisagées pour surmonter des concurrences inutiles entre les territoires et collaborer davantage dans un esprit de complémentarité. La formation joue, comme évoqué précédemment, un rôle clé dans ce contexte. Un avis du Conseil économique et social luxembourgeois (CES) propose des recommandations concrètes pour renforcer et structurer la collaboration au niveau de la formation professionnelle transfrontalière. Ainsi, tant pour l'apprentissage que pour la formation professionnelle continue, le constat s'impose que les potentialités de la Grande

Région restent largement sous-exploitées et que les différents versants territoriaux ont un intérêt manifeste à coopérer, à faire jouer des synergies, à atteindre, en termes d'ingénierie et de développement de concepts et de contenus de formation professionnelle, une certaine masse critique au bénéfice de l'ensemble de l'économie grand-régionale. (...) Au vu de l'absence de « compétences grand-régionales » pour la formation et par ailleurs une gouvernance relativement éclatée des compétences au sein même des différents versants, une coopération entre les partenaires de la Grande Région doit s'asseoir sur un engagement politique fort et un cadre général partagé, qui pourrait être élaboré au sein d'une « Task force formation transfrontalière » comme le propose le CES dans le présent avis. Au niveau luxembourgeois, l'engagement national vis-à-vis des partenaires de la Grande Région devrait s'inscrire dans une stratégie nationale « *apprentissages transfrontaliers Grande Région* ».

Un aspect important est sans aucun doute aussi le développement d'une reconnaissance mutuelle et automatique des qualifications, tous niveaux confondus, au sein de la Grande Région pour ainsi favoriser la libre circulation des travailleurs. Pour l'enseignement supérieur, la reconnaissance automatique et générique telle qu'applicable entre le Luxembourg, les Pays-Bas et la Belgique pourrait ainsi être élargie à d'autres pays comme la France et l'Allemagne. De plus, des projets d'infrastructures communes pourraient être envisagées (tels que des incubateurs, démonstrateurs technologiques, etc.) et les collaborations transfrontalières au niveau de l'enseignement supérieur, en particulier pour le volet dual, devraient être développées.

Si la crise actuelle a bien montré que la Grande Région n'a pas été préparée au scénario vécu, il s'agira dorénavant de développer des mécanismes permettant de gérer des crises futures dans un esprit de solidarité. Pour le volet de la main d'œuvre qualifiée, mieux préparer des crises à venir passera nécessairement par une montée en puissance de la formation et des collaborations transfrontalières y relatives. Le CESGR pourrait jouer un rôle important pour assurer l'adhésion des différents acteurs à cette vision et promouvoir la mise en œuvre d'actions concrètes comme celles proposées dans l'avis du CES sur la formation transfrontalière (cf. par exemple recommandation sur la mise en place d'une Task Force Formation transfrontalière).

ANNEXE 2
Contributions au livre blanc sur la gestion transfrontalière de crises
Courriel GESGR au Sommet GR

Proposition de structure pour une contribution du CESGR au rapport du Sommet des Exécutifs sur la gestion de crise Premiers enseignements et propositions de la Grande Région pour améliorer, à l'échelle régionale, nationale et européenne, la gestion des crises sanitaires futures dans les bassins de vie transfrontaliers

Le 4 janvier 2022, Jean Rottner, président de la Région Grand Est et du Sommet des Exécutifs de la Grande Région, ainsi que Josiane Chevalier, préfète de la Région Grand Est, ont envoyé un courrier à Bruno Théret, président du Comité économique et social de la Grande Région, dans l'optique de recueillir le témoignage et les préconisations du CESGR pour une gestion améliorée des crises futures, en amont de la réalisation d'un rapport intermédiaire.

La demande a été structurée autour de quatre questions :

- Comment les acteurs socio-économiques ont-ils vécu la crise ? De quoi ont-ils le plus souffert ?
- Comment le CESGR apprécie-t-il la manière dont la crise a été gérée à l'échelle de la Grande Région ?
- Comment évaluez-vous la contribution du CESGR à la gestion de crise ?
- Quelles sont les préconisations du CESGR pour une gestion améliorée des crises futures ?

Désireux d'apporter sa contribution à la gestion de crise dès le début de l'année 2020, le CESGR s'est illustré en initiant de nombreuses initiatives en réponse aux circonstances exceptionnelles induites par la pandémie de Covid-19 aux conséquences importantes pour les citoyens de la Grande Région.

I) La traversée de la crise par les acteurs socio-économiques de la Grande Région

Le CESGR, voix privilégiée de la société civile organisée et des acteurs socio-économiques de la Grande Région, fait le constat d'une traversée de crise particulièrement disparate et chaotique dans un contexte politique singulier (période électorale Allemande) qui n'a pas permis aux territoires décentralisés d'être plus efficaces et agile. D'autre part malgré le bon relationnel qui existe entre les dirigeants de la grande région, la solidarité exemplaire qui s'est manifestée à cette occasion et de nombreux organismes et instruments de coopération, la gestion de crise a été marquée par l'improvisation et la difficulté à mettre en place une coordination de mesures sanitaires. La communication envers les citoyens s'est avérée initialement difficile et des tensions entre bassins de vies ont surgies essentiellement entre les lands allemands et la région Grand Est. En effet la pandémie a été marquée par un « réflexe national » et la résurgence de stéréotypes xénophobes, s'est manifesté par des actes d'hostilité envers les transfrontaliers français en Allemagne.

La fermeture non coordonnée des frontières nationales, au début de la crise sanitaire, puis la diversité des réglementations nationales, durant les mois qui ont suivi, ont ralenti les flux de marchandises et perturbé la mobilité des travailleurs, pénalisant ainsi les entreprises. Celles-ci ont ainsi dû faire face à un nombre important de pénuries de main-d'œuvre, d'une part, mais également, d'autre part, de matériels indispensables au bon fonctionnement de leur activité. La Chambre des Métiers de Coblenche témoigne, par exemple, des difficultés engendrées par l'incohérence de certaines décisions politiques, telle la fermeture des

commerces dits « non essentiels ». En réduisant l'activité de toute une série d'entreprises et d'artisans, les chaînes d'approvisionnement ont été fragilisées, renforçant encore davantage l'impact de la crise.

Néanmoins, d'après des estimations de l'Observatoire interrégional de l'emploi, partenaire du CESGR, le marché du travail grand-régional semble peu à peu reprendre des couleurs et retrouver un niveau de dynamisme équivalent à celui établi avant la crise. En premier lieu, le nombre de frontaliers entrants en Grande Région en 2021 a augmenté de 3% par rapport à 2020, soit une évolution à la hausse dans les mêmes proportions que celles constatées entre 2017 et 2019. En second lieu, le taux de chômage observé au sein des différents versants de la Grande Région tend, lui aussi, vers des niveaux d'avant crise. Au niveau grand-régional, celui-ci a enregistré un recul de 0,6% entre 2021 et 2020, laissant ainsi espérer un retour progressif vers une conjoncture économique toujours plus favorable.

II) Le constat du CESGR sur la gestion de crise en Grande Région et les enseignements à en tirer

Dans la continuité des témoignages rapportés par les acteurs socio-économiques de la Grande Région, le CESGR tire le constat d'une gestion de crise perfectible.

En effet, dans le cadre d'une crise causée par un virus qui ne connaît pas de frontières, il est regrettable que les mesures introduites au déclenchement de la pandémie n'aient pas été coordonnées ou bien conjointes. A ce titre, le CESGR rappelle la primordialité de considérer les territoires grand-régionaux non pas en tant que versants de diverses nations mais bien en tant que bassins de vie transfrontaliers.

Dans certains cas, la prise de décision unilatérale à l'échelle nationale n'a pas seulement nié l'identité transfrontalière de la Grande Région mais aggravé les difficultés rencontrées par les citoyens. Un grand nombre de travailleurs frontaliers ont ainsi vu leur quotidien contrarié par les fermetures de frontières intempestives ainsi que par la persistance d'une divergence entre régimes d'indemnités chômage.

De la même manière que seule une stratégie commune aux six versants permettra de lutter contre les enjeux de vieillissement de la population, de pénurie de main-d'œuvre qualifiée ou de désertification médicale, le CESGR tire les enseignements d'une nécessité d'harmonisation et de coordination. Une task Force qui dépasse le seul sujet sanitaire devrait être créée. L'essentiel est de devenir davantage résilient et d'anticiper les risques multiformes que nous aurions analysés et priorisés.

En ce qui concerne le « plan de relance européen » nous aurions apprécié d'avoir une réponse coordonnée dans un contexte transfrontalier.

III) La contribution du CESGR à la gestion de crise

Dès le début de la crise, le CESGR a eu le souci d'impulser une série d'initiatives visant à répondre aux difficultés rencontrées par les citoyens de la Grande Région. Ce sont ainsi ses quatre groupes de travail, répartis entre « Economie et Développement durable », « Marché du travail », « Transports et Mobilités » et « Santé », qui se sont attelés à proposer des solutions. Une motion pour une libre circulation des patients en Grande Région a par exemple été adoptée dès juin 2020 dans l'idée d'élargir la prise en charge des patients à l'échelle grand-régionale, et ce sans restriction administratives ou financières. Toujours dans le domaine de la santé, le CESGR prépare l'organisation, le 28 avril 2022, et en partenariat avec la Région Grand Est, d'un grand Forum de la Santé dévoué au partage de bonnes pratiques entre versants de la Grande Région. Les travaux qui y seront présentés et les discussions qui y auront lieu devraient aboutir sur des recommandations concrètes.

Dans le même temps, et en phase avec les plans de relance élaborés aux niveaux européen, nationaux et régionaux, le CESGR a concentré une bonne partie de ses réflexions sur les perspectives de résilience économique et sociale pour nos territoires. L'intensification de l'économie circulaire, l'adoption d'une écotaxe ou bien encore l'identification des secteurs professionnels en tension sont d'autant de pistes qui ont été poursuivies lors des travaux de nos groupes de travail. Enfin, et plus largement, le CESGR a tenu à prendre part aux réflexions sous-jacentes au Schéma de développement territorial de la Grande Région (SDTGR), projet d'initiative luxembourgeoise visant à intensifier la coopération entre versants pour les prochaines décennies. Les membres du CESGR ont ainsi porté un regard attentif sur le déroulé des négociations et n'ont pas hésité à faire remonter leurs observations.

IV) Les préconisations du CESGR pour une gestion améliorée des crises futures

Afin d'assurer une gestion améliorée des crises futures, le CESGR tient à réaffirmer certains principes essentiels à la pérennité de la construction grand-régionale.

Tout d'abord, et comme précité, devront être exclues toutes tentations à la fermeture unilatérale et non concertée des frontières. La pandémie récente ayant ainsi suffisamment démontré l'inefficacité de telles mesures sur l'endiguement du virus et leurs conséquences néfastes sur l'activité des 240 000 travailleurs frontaliers de la Grande Région.

Plus concrètement, et à l'instar de l'Observatoire interrégional pour l'emploi déjà existant, le CESGR préconise la création d'un Observatoire interrégional de la Santé en Grande Région et de risques majeurs. Une telle initiative permettrait ainsi d'inciter le dialogue et la coopération entre services sanitaire et social des différents versants et de prévoir une réponse commune au niveau grand régionale dans l'éventualité d'une crise future. Cette démarche pourrait d'ailleurs être ensuite élargie à d'autres enjeux majeurs de notre quotidien tels que l'aménagement du territoire, les bouleversements économiques, énergétiques, sociaux et migratoires, induits par l'évolution du climat et les menaces sur la biodiversité.

Par ailleurs, dans un contexte de mutation des environnements de travail, poussée par la flexibilisation des processus de travail, la double transformation digitale et écologique ou encore l'automatisation, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée est devenue un défi partagé des territoires transfrontaliers. A cet égard, la pandémie ayant renforcé ces difficultés, le CESGR place la formation professionnelle, tous niveaux confondus, au premier rang des axes de collaboration à renforcer à l'échelle transfrontalière. Considérant l'absence de compétence « grand-régionale » pour la formation, mais aussi des modes de gouvernance hétéroclites au sein même des différents versants de la Grande Région, un engagement politique fort devra être mené. Cela pourrait ensuite déboucher sur la création d'une « Task Force pour la formation transfrontalière ».

D'autre part, à l'instar de l'initiative européenne, un « tableau de bord d'indicateurs » qui analyse notre résilience et nos vulnérabilités devraient être priorisés dans différents domaines en Grande Région tels que la cybersécurité, l'IA, les catastrophes naturelles, les écarts sociaux économiques, dépendances énergétiques, l'eau... afin d'être plus agile, plus réactif et plus efficace.

Pour améliorer l'efficacité de la Grande Région, il convient de gérer cet espace comme un espace global en renforçant ses compétences et ses moyens à travers un « Budget » calculé sur un % de PIB par versant en évaluant ses résultats. Je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, Monsieur le Président, l'assurance de ma parfaite considération.

Bruno THERET
Président du CESGR 2021/2022

ANNEXE 3
Déclaration du Forum Economique Transfrontalier
à l'attention du Comité de Coopération Transfrontalière



L'attractivité et l'intégration de nos territoires pour une stratégie franco-allemande de convergence économique transfrontalière

Le Traité d'Aix-la-Chapelle (22 janvier 2019) fait de l'intégration économique entre les régions frontalières un objectif commun à l'Allemagne et la France ; cette ambition constitue un enjeu essentiel pour les entreprises implantées dans notre espace géographique au coeur de l'Europe. A la suite d'une résolution du Comité de coopération transfrontalière (CCT) franco-allemand (Sarrebuck, 11 octobre 2021), le premier Forum économique transfrontalier (FET) regroupant des acteurs de la vie économique des territoires frontaliers des deux pays s'est tenu à Strasbourg le 20 juin 2022. La présente Déclaration a été adoptée pour soutenir la mise en place d'une véritable stratégie franco-allemande d'intégration transfrontalière.

La Conférence de clôture du FET a présenté les conclusions d'études transfrontalières et d'ateliers thématiques qui se sont déroulés au cours des derniers mois ; ces enquêtes et échanges de vue ont donné aux participants l'occasion de confronter leurs expériences et de proposer des solutions concrètes aux obstacles rencontrés dans la gestion et le développement des entreprises.

Vers un dialogue avec le Comité de Coopération Transfrontalière « CCT »

Vers un dialogue avec le Comité de Coopération Transfrontalière « CCT »

Le Traité franco-allemand d'Aix la Chapelle fixe des objectifs ambitieux parmi lesquels trois retiennent particulièrement l'attention du FET :

- Resserrer les liens entre les citoyens et les entreprises de part et d'autre de la frontière, éliminer les obstacles dans les territoires frontaliers afin de mettre en œuvre des projets transfrontaliers (article 13)
- Favoriser le bilinguisme dans les territoires frontaliers (article 15)
- Créer une zone économique franco-allemande dotée de règles communes (article 20)

Pour atteindre ces objectifs, le Traité :

- Prévoit de doter les collectivités territoriales des territoires frontaliers et les entités transfrontalières comme les eurodistricts de compétences appropriées, de ressources dédiées et de procédures accélérées, en recourant si nécessaire à des mesures dérogatoires ;

- A institué un CCT chargé notamment de définir une stratégie commune de choix de projets prioritaires, d'assurer le suivi des difficultés rencontrées dans les territoires frontaliers et d'émettre des propositions en vue d'y remédier.

Le FET souhaite engager un dialogue avec le CCT et apporter sa contribution à la convergence économique franco-allemande et plus largement à l'achèvement du marché unique européen.

Des Régions unies dans leur diversité

Nos régions ont une histoire et une réalité économique différentes. Ainsi, la Moselle, la Sarre, l'Alsace ont une forte tradition franco-allemande. Le Pays de Bade, de son côté, a fortement investi en Alsace Moselle où il dispose de nombreuses filiales. En conséquence, leurs intérêts et leurs attentes peuvent diverger et c'est à la lumière de cette union dans la diversité que doit être recherché le développement économique harmonieux de nos régions.

Les piliers de la coopération transfrontalière

L'intégration économique transfrontalière repose sur l'attractivité, la mobilité et la convergence.

Attractivité des régions françaises et allemandes voisines

L'attractivité de nos territoires frontaliers passe par leur perception par les habitants, les entreprises et les autorités politiques d'une même Région. La promotion des territoires, tant pour la Grande Région que pour le Rhin Supérieur est une priorité pour le FET. Le rôle du CCT est à cet égard essentiel. En particulier, la politique d'aménagement du territoire menée par les gouvernements et les collectivités territoriales des deux pays doit faire l'objet d'une étroite concertation pour définir des orientations communes et des moyens d'action partagés, notamment à destination des pays extra-européens.

Cette attractivité est intimement liée aux compétences linguistiques et à la connaissance culturelle. Nos voisins suisses et luxembourgeois font l'expérience de l'avantage considérable apporté par la maîtrise de plusieurs langues et cultures par leurs habitants. Au sein de la Grande Région et du Rhin Supérieur, l'accès au bilinguisme et à la culture du voisin renforcera la dynamique économique. Seule la mise en œuvre coordonnée des articles 13 et 15 du traité avec le soutien du CCT permettra de progresser efficacement.

Indissociablement liée aux compétences linguistiques, la reconnaissance réciproque des diplômes de fin d'études ou des brevets de métier devra être promue ; la mise en place de filières binationales doit être expérimentée dans de nombreux secteurs en concertation avec les chambres de commerce et d'industrie et les chambres de métiers. Il existe de nombreux freins et le soutien du CCT aux initiatives relatives à l'apprentissage linguistique, la formation franco-allemande et les stages transfrontaliers est vivement souhaité.

L'attractivité sur le plan économique suppose également une meilleure interconnexion des réseaux physiques et numériques, à la fois pour la mobilité des personnes et pour l'acheminement des marchandises (article 16 du traité). La construction de nouveaux ponts sur le Rhin est essentielle et les membres du CCT doivent poursuivre leurs efforts pour sa mise en œuvre.

Enfin, le Forum observe un déficit concernant un accès clair et structuré à l'information relative aux réglementations applicables par-delà la frontière. Les projets Interreg mériteraient d'être mieux connus et utilisés pour définir des orientations communes et des moyens d'action partagés, notamment à destination des pays extra-européens. Une action du CCT en faveur d'une information mieux coordonnée, plus accessible et plus compréhensible est vivement souhaitée.

Mobilité, marché transfrontalier

La mobilité et les relations économiques transfrontalières ayant souffert de la pandémie, il est nécessaire de retrouver une dynamique économique entre nos régions. Or, depuis cinq ans, les règles de détachement inadaptées dans un contexte transfrontalier ont été pour l'essentiel maintenues en dépit de leur effet catastrophique sur la coopération transfrontalière. Le FET salue la recommandation adoptée le 12 mars 2022 par le CCT sur ce sujet ; il attend son application rapide par les deux gouvernements. Cette question du détachement est si importante et si lourde de conséquences que pour le monde économique, la capacité du CCT à faire bouger les lignes en la matière est essentielle.

Une région mieux intégrée sur le plan économique suppose la possibilité pour ses habitants de travailler librement des deux côtés de la frontière. La réalité culturelle, sociale et fiscale aboutit à une forte incitation des résidents français à travailler de l'autre côté de la frontière. A l'inverse, un frontalier résident en Allemagne est fortement pénalisé financièrement (fiscalité et coût de sécurité sociale) s'il travaille en France, ce qui est préjudiciable à l'intégration économique de nos territoires.

Durant la pandémie, deux difficultés complémentaires sont apparues :

- Les prélèvements opérés par les autorités allemandes sur les indemnités d'activité partielle perçues par les frontaliers français créent une situation de double imposition économique confirmée par l'arrêt du Bundessozialgericht en date du 3 novembre 2021 ;
- Le développement du télétravail transfrontalier (employeur et résidence de part et d'autre de la frontière) entraîne des conséquences sur l'affiliation en matière de protection sociale, soit dans le pays de domiciliation (plus de 25% de télétravail), soit dans l'Etat du siège de l'employeur.

Le Forum invite le CCT à prendre clairement position sur ces points, car ils génèrent des incertitudes pesant sur les entreprises comme sur leurs collaborateurs pendulaires.

Convergence économique, sociale et fiscale

Avec la signature du Traité d'Aix-la-Chapelle, l'intégration économique et l'harmonisation des règles juridiques entre la France et l'Allemagne sont reconnues au rang de priorités. L'adoption d'un Code européen des affaires signifierait un progrès considérable pour lutter contre des disparités de normes néfastes pour le fonctionnement du marché intérieur. Dans les zones frontalières, les différences juridiques, sociales et fiscales sont exacerbées car elles influent directement sur la vie quotidienne des entreprises et de la population.

En matière de droit social, les expériences française et allemande sont différentes, qu'il s'agisse de l'organisation du dialogue au sein des entreprises, des prestations sociales ou de la législation

du travail. Une atténuation progressive de ces disparités doit être recherchée. Les entreprises réclament non un abaissement des droits des salariés, mais leur adaptation aux réalités économiques.

Au-delà de ces frictions permanentes liées à des règles différentes, la convergence est indispensable pour permettre une fluidité transfrontalière. Lorsque la fiscalité, le coût de la sécurité sociale, le coût de l'énergie sont trop différents de part et d'autre de la frontière, ces facteurs influent fortement la décision des entreprises et génèrent des mouvements incohérents au niveau économique et environnemental. La convergence doit donc être une priorité du CCT sur le long-terme, en lien avec le Conseil des Ministres franco-allemands et l'assemblée parlementaire franco-allemande

Conclusion

Le Forum souhaite construire un partenariat durable avec le CCT sur l'ensemble des questions relatives à l'intégration économique transfrontalière entre les deux pays :

- Le Secrétariat commun du CCT a joué un rôle actif et apprécié pour la préparation de la Conférence finale du Forum ;
- Cette déclaration formule plusieurs propositions qui pourraient être portées à la connaissance d'un prochain Conseil des ministres franco-allemand (CMFA) afin que celui-ci donne les impulsions nécessaires à leur mise en œuvre, une telle recommandation pourrait être préparée par deux rapporteurs qui deviendraient les interlocuteurs permanents du Forum pour les activités envisagées au cours des prochains mois ;
- L'action du Comité de pilotage du FET devra se poursuivre, avec le soutien déterminé des acteurs économiques, professionnels et sociaux des territoires frontaliers. Ainsi, une liste des difficultés économiques rencontrées et des recommandations pourra être mise à jour régulièrement et communiquée aux rapporteurs susvisés ;
- Dans l'immédiat le FET insiste sur la gravité et l'urgence liées aux questions, dont le CCT s'est déjà saisies, du détachement des salariés et de celle du statut des salariés frontaliers ;

Pour le groupe de pilotage du 1er forum de coopération transfrontalière

Strasbourg, le 21 juin 2022

Luc Julien-Saint-Amand, Porte-Parole du FET